

3. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE DU SITE

Le diagnostic socio-économique consiste à recueillir et présenter le contexte sociétal dans lequel s'inscrit le site Natura 2000.

L'objectif est de mieux comprendre le contexte historique et actuel du territoire, afin de mieux appréhender la gestion et l'animation du site en fonction de l'existant, des acteurs et de leurs contraintes pouvant être économiques, sociales ou même environnementales.

3.1 SITUATION ADMINISTRATIVE

3.1.1 Communes et Intercommunalités

Les 6 communes sont concernées différemment par la surface et la situation géographique du site. Les surfaces incluses dans le site varient en fonction des communes, allant de 22 hectares pour Souraïde à 2089 ha pour Itxassou. La majeure partie du site est située sur Itxassou (avec 2089 ha), Bidarray (avec 1142 ha), Espelette (avec 1052 ha) et Ainhoa (avec 886 ha). Les deux autres communes du site, Louhossoa et Souraïde représentent 111 ha sur les 5 270 ha soit environ 2%.

| Commune du site Natura 2000 | Surface de la commune (ha) | Part de la commune à l'intérieur du site | Surface de la commune à l'intérieur du site (ha) | Part de chaque commune par rapport à la surface totale du site |
|-----------------------------|----------------------------|--|--|--|
| Ainhoa | 1619 | 54.7% | 886 | 16.81% |
| Espelette | 2685 | 39.2% | 1052 | 19.96% |
| Souraïde | 1686 | 1.3% | 22 | 0.41% |
| Itxassou | 3937 | 53.1% | 2089 | 39.65% |
| Louhossoa | 738 | 10.7% | 79 | 1.50% |
| Bidarray | 3820 | 29.9% | 1142 | 21.67% |
| Total | 14 485 | 36.40% | 5 270 | 100 % |

Figure 9 : Part communale sur le territoire du site Natura 2000

Les 6 communes concernées par ce site font parties de structures intercommunales qui disposent de compétences et de domaines d'actions complémentaires à leurs fonctions à l'échelle de la commune. En effet, **les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI)** ont des compétences optionnelles et/ou facultatives comme la protection et la mise en valeur de l'[environnement](#), la création, [l'aménagement](#), [l'entretien de la voirie](#) ou bien d'autres qui en font des partenaires techniques et financiers privilégiés pour la phase d'animation Natura 2000.

Le site se partage en 3 collectivités différentes :

- **La Communauté de communes Errobi** créée en 2006, représente 11 communes dont Itxassou, Louhossoa, Espelette et Souraïde. Ses compétences sur le territoire sont :
 - l'aménagement de l'espace : participation au Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale Bayonne Pays Basque dont l'élaboration est actuellement en cours ;
 - le développement économique : dont notamment la valorisation et la promotion touristique avec la gestion et l'entretien des sentiers du Plan Local de Randonnée, la rédaction des guides de randonnées ;
 - la promotion de la langue basque ;
 - la collecte et le traitement des déchets ;

- l'entretien des rivières ;
- la gestion de l'eau ;
- et le logement.

• La Communauté de communes Sud Pays Basque créée en 2005, concerne 12 communes. Depuis 2012, elle est devenue **l'Agglomération Sud Pays Basque**. Ainhoa est la seule commune concernée par le projet Natura 2000 Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi. Ses compétences concernent :

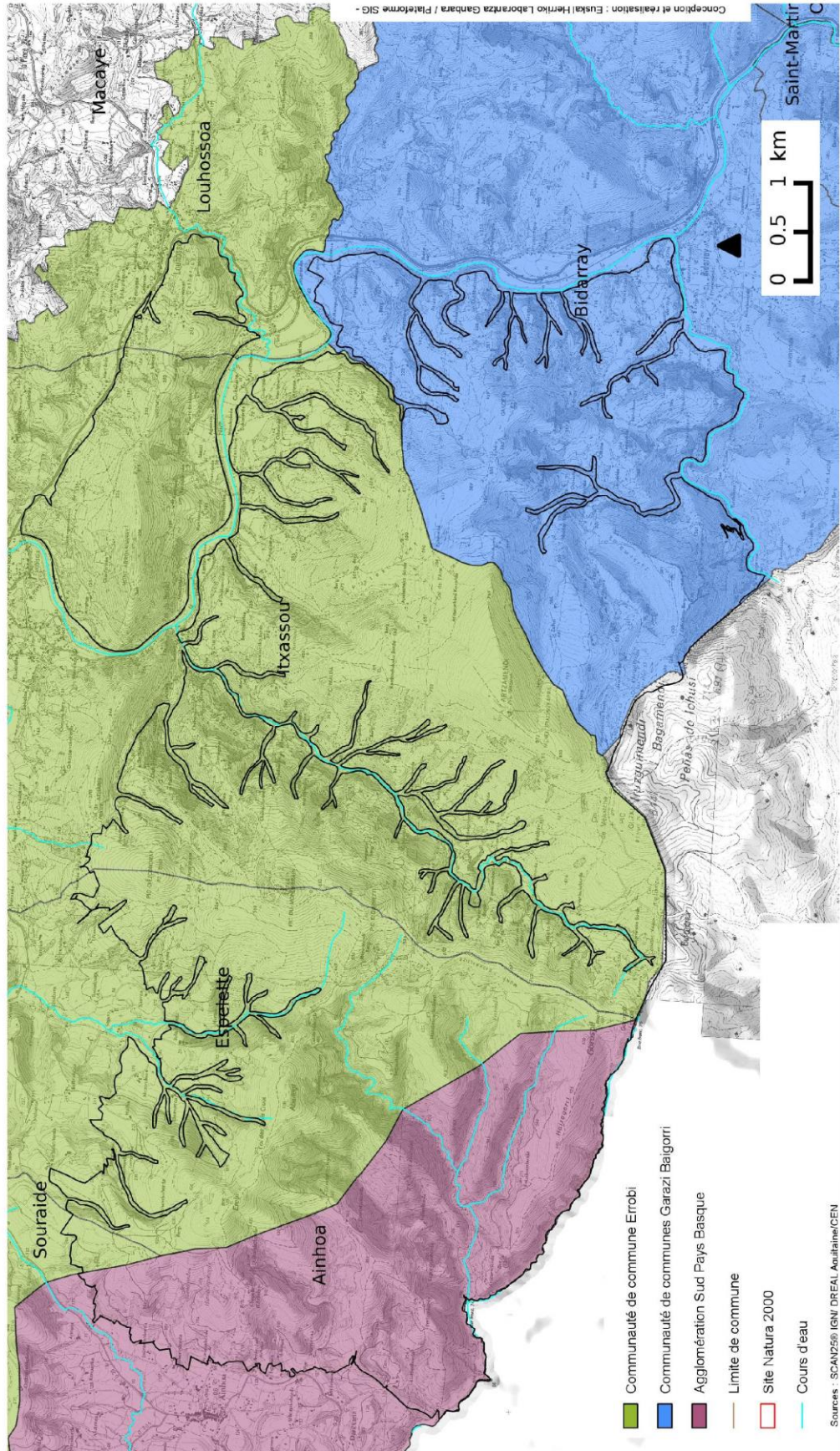
- l'eau et l'assainissement ;
- le transfrontalier ;
- les milieux naturels : l'animation du programme Natura 2000 : le DOCOB Natura 2000 Larrun-Xoldokogaina est en phase d'animation, 6 DOCOB sont en phase de rédaction : Lizarrieta, Nivelle et les 4 sites marins de la Côte Basque (en partenariat avec l'Agglomération Côte Basque Adour). De plus, elle travaille à la contribution à la protection et à l'entretien des forêts ainsi qu'à l'entretien des berges de rivières ;
- la gestion du chenil intercommunal ;
- l'habitat/l'aménagement de l'espace : prenons l'exemple du Schéma de Cohérence Territoriale Sud Pays Basque (2005), le Projet d'Aménagement et de Développement Durable et Document d'Orientation et d'Objectif réalisés ;
- la langue basque ;
- la culture : par exemple, la gestion des sentiers via le Plan Local de Randonnée ;
- le développement économique ;
- et la politique de la ville et les transports.

• **La Communauté de communes Garazi-Baigorri** a été créée en 2002 et concerne 30 communes. Bidarray est la seule commune de la communauté de communes concernées par Natura 2000 Artzamendi-Mondarrain. Ses compétences en matière d'aménagement sont les suivantes :

- l'aménagement de l'espace : telles que la réalisation d'un Schéma de Cohérence Territoriale Garazi Baigorri, un Plan Local de Randonnée, la préservation et la réhabilitation des sites patrimoniaux ;
- les actions de Développement économique intéressant l'ensemble de la communauté : dont des études relatives au développement économique du Territoire et des actions de promotion touristique ;
- la protection et mise en valeur de l'environnement : dont l'entretien des cours d'eau du bassin de la Nive. Un technicien de rivière du Syndicat mixte du bassin versant des Nives est mis à disposition de la communauté de communes pour ces travaux ;
- la politique du logement et du cadre de vie ;
- et l'action sociale.

Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi - Diagnostic 2011 - 2012

Territoire administratif du site Natura 2000



Cartographie 7 : Découpage administratif sur le territoire du site Natura 2000

3.2 HISTORIQUE DU SITE

« Le massif d'Artzamendi Mondarain a été de tout temps, le siège d'une intense activité pastorale comme le rappelle sa grande densité en vestiges protohistoriques de tous type », Dr.Jacques Blot.

En effet, plus de 110 monuments protohistoriques ont été identifiés sur le site parmi lesquels des monuments sépulcraux comme des dolmens et des cromlechs, des traces d'habitations de bergers tels que des tertres, des cabanes, des bordes et des anciennes bornes pastorales comme les monolithes.

Outre les nombreuses bordes pastorales, témoins d'une intense activité pastorale sur le massif, (87 bordes ont été recensées sur le seul massif d'Artzamendi) d'autres activités traditionnelles ont également laissé des traces:

- les activités minières : des trous de mines pour l'extraction de fer et de pyrite,
- les activités d'extraction de pierre par d'anciennes carrières, des fours à chaux qui utilisaient les pierres extraites, ateliers de fabrication de meules...
- les activités forestières : des places à charbon, des forêts d'arbres étêtés....



Photographie 7 : Vestiges de la fabrication de meules sur Artzamendi, Source : Euskal Herriko Laborantza Ganbara

| Type de patrimoine | Caractérisation | Liens avec les enjeux de la Directive Habitat Natura 2000 |
|--|---|---|
| <i>Bordes pastorales</i> | Petites bordes en pierre caractéristiques de l'ouest pyrénéen Beaucoup sont en ruine | Les bordes constituent des habitats pour les chauves-souris. Le maintien des bordes dans un bon état leur est bénéfique. Au contraire les travaux de restauration trop lourds peuvent induire une dégradation de leur habitat. |
| <i>Anciennes mines et carrières et activités associées</i> | De nombreuses galeries dans la forêt d'Ainhoa, à Itxassou et Espelette (témoins d'une activité importante d'extraction de pierre, fer et pyrite) Four à chaux d'Ainhoa | Les galeries peuvent constituer des habitats favorables aux chauves-souris. Leur dégradation ou leur comblement peut être une menace pour les habitats à chauves-souris. Habitat favorable aux colonies de chauves-souris. |
| <i>Patrimoine associé à la gestion forestière traditionnelle</i> | Places à charbon Forêts de têtards | Les vieilles forêts d'arbres têtards constituent des habitats favorables aux insectes et chauves-souris d'IC (cf. chapitre forêt). L'abandon de la gestion forestière peut être une menace pour cette biodiversité. |
| <i>Monuments archéologiques</i> | Plus de 100 monuments recensés sur le site. Fouilles régulières par spécialistes | Patrimoine à prendre en compte en amont de tous projets (y compris dans le cadre des contrats Natura 2000) |

Les nombreuses bordes recensées sur le site témoignent d'une **utilisation pastorale ancestrale du massif**. Traditionnellement, ces bordes servaient **d'abri pour le bétail et de logement pour le berger** qui faisait la traite matins et soirs en montagne et descendait le lait pour la fabrication du fromage à la ferme.

De nombreuses bordes sont aujourd'hui en ruine ou ont complètement disparu. Certaines sont toujours utilisées comme abris pour le bétail (généralement celles qui sont situées à proximité de routes ou pistes pastorales et donc plus faciles à entretenir). Beaucoup tombent en ruine par abandon de toute pratique pastorale ou par impossibilité d'entretien par les propriétaires. Une dizaine de bordes situées à proximité de voies goudronnées a été réhabilitée en résidence. Elles sont alors desservies en eau par captage et équipées de panneaux solaires pour l'alimentation en électricité.

La réhabilitation ou la restauration de ces bordes, véritables outils de travail est un souhait de nombreux éleveurs dans le cadre du **maintien de l'activité pastorale sur la montagne**.



Photographie 8 : Bordes pastorales sur le territoire du site Natura 2000, Source : Euskal Herriko Laborantza Ganbara

Le site Artzamendi Mondarrain présente un **patrimoine historique et culturel remarquable** qui a souvent été négligé, voir saccagé (route du col de Mehatse) Ce patrimoine, est un **bien commun à tous**, qu'il est important à prendre en compte lors des travaux d'aménagement. Un travail en commun de spécialistes tels que le Dr. Jacques Blot ou l'association Jakintza¹ permettra **d'intégrer le respect de ce patrimoine dans le cadre des futures actions Natura 2000.**

¹ Jakintza (du verbe « jakin », c'est-à-dire « savoir » en basque) est une association culturelle et historique qui, depuis plus de 10 ans, mène des recherches sur l'histoire du Pays Basque et participe à la sauvegarde de son patrimoine.

3.3 LA DEMOGRAPHIE SUR LE SITE

Au niveau du Pays Basque

Depuis 1936, au moins, la population du Pays Basque n'a cessé de s'accroître à un rythme relativement régulier. En un demi-siècle, sa population a augmenté de 31 %, presque au même rythme que celle de la France (32.5 %). Cette croissance présente cependant des différences au niveau de l'origine des excédents démographiques. D'autre part, le Pays Basque a nourri pendant plusieurs décennies une forte émigration principalement transocéanique, grâce à une natalité élevée dégageant un solde naturel positif.

En 1936, la population du Pays Basque était en majorité une population rurale. En 1990, la zone littorale est presque entièrement urbanisée et la plupart des communes de l'arrière pays, entre la Nive et la Côte ou le long de l'Adour, font partie d'un même ensemble urbain appelé « la zone côtière ». En parallèle, les cantons montagnards du Pays Basque ont subi une forte perte de population jusqu'en 1982.

Aujourd'hui, l'attractivité de la Côte est illustrée par un gradient de densité de la population qui diminue vers l'intérieur du Pays Basque. 67 % de la population se concentre sur la zone littorale, contre 19 % en zone intermédiaire et 14 % en « Pays Basque intérieur ». La population a tendance à augmenter en Pays Basque intérieur du fait de l'attractivité du Pays Basque et de la crise du logement et du foncier sur le Labourd, du développement des activités économiques et de la mobilité.

Pour une superficie totale de près de 3 000 km², le Pays Basque se caractérise par une densité importante de 93 habitants au km² (76 hab/ km² en Béarn et 75 hab/ km² en Aquitaine). Cette densité présente cependant de grandes disparités au sein du territoire : elle atteint son maximum dans la zone littorale avec plus de 700 hab/km² en moyenne et atteignant les 2 000 habitants/ km² sur certaines communes!

En 25 ans, le Pays Basque (262 000 habitants) a gagné 15.1 % de population depuis 1982 essentiellement par flux migratoires (+ 16 973 entre 1990 et 1999). Le solde naturel est largement négatif et en constante baisse depuis de nombreuses années (- 4303 entre 1990 et 1999). Sans apport de population extérieure, le territoire ne serait pas en capacité de renouveler sa population.

Au niveau du site Natura 2000

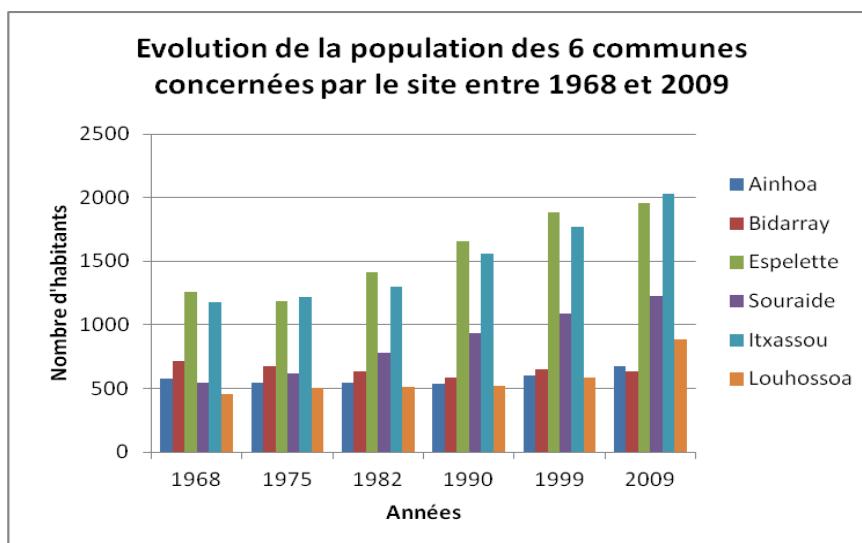


Figure 11 : Evolution de la population des 6 communes concernées par le site entre 1968 et 2008
Sources : INSEE, RP 1968 à 1990 dénombrements – RP1999 et RP2009 exploitations principales

La population moyenne des 6 communes présentes sur le site est passée de 4726 habitants en 1968 à 7403 habitants en 2009 soit une augmentation de 64 % en 41 ans. En 1968, il y avait 548 habitants à Souraïde, pour 1224 en 2009 ; soit environ le double.

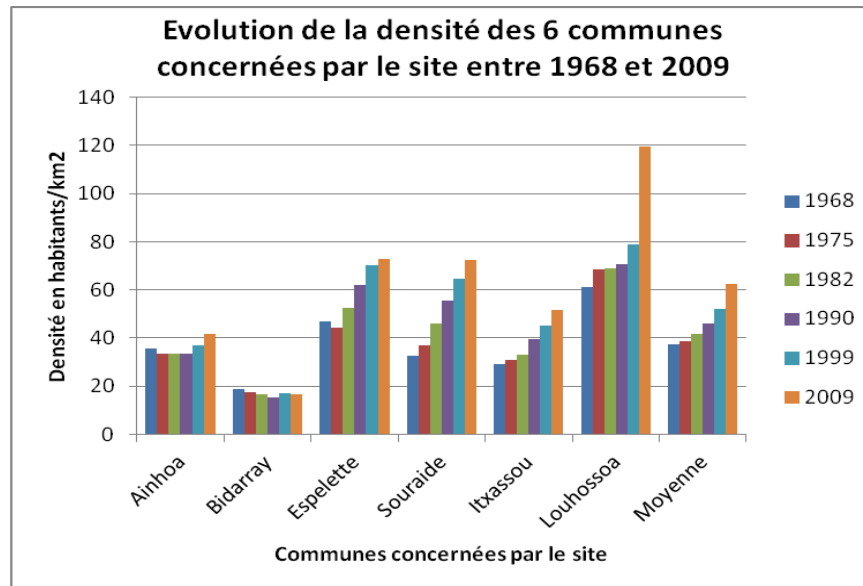


Figure 12 : Evolution de la densité d'habitants par commune entre 1968 et 2008
Sources : INSEE, RP 1968 à 1990 dénombremments – RP1999 et RP2009 exploitations principales

De façon générale, la densité de population a été multipliée par un peu plus de 1.5 sur les 6 communes entre 1968 et 2009 passant de 37.4 à 62.5. Toutes les communes ont vu leur densité augmenter sauf la commune de Bidarray pour laquelle on observe une légère baisse (passant de 18.7 à 16.6).

La densité moyenne sur le site Natura 2000 est de 62.48 hab/km² et inférieure à celle du Pays Basque (93 hab/ km²). Certaines communes du site voient leur densité inférieure à la moyenne des 6 communes (62.48 hab/ km²) telles qu'Ainhoa (41.5 hab/ km²), Bidarray (16.6 hab/ km²) et Itxassou (51.6 hab/ km²). Les autres communes possèdent une densité supérieure à la moyenne des 6 communes : Espelette (73 hab/ km²), Souraïde (72.6 hab/ km²) et Louhossoa (119.6 hab/ km²).

Ce territoire, avec un paysage rural bucolique à moins de 20 km de la côte et de Bayonne, exerce une **forte attractivité au niveau démographique**. Cette **croissance démographique** importante se manifeste sur le terrain par **l'augmentation des besoins en terres constructibles consommées sur les espaces naturels et agricoles, l'augmentation des besoins en alimentation en eau potable et en assainissement collectif**. Ces pressions ont des **impacts possibles sur les milieux naturels et sur les activités montagnardes**. La **diminution de la population agricole** au profit d'autres types de population entraîne également une **modification des usages des espaces agricoles**.



Photographie 9 : Urbanisation vue depuis la montagne. Source : Euskal Herriko Laborantza Ganbara.

3.4 TENDANCES RECENTES DE L'AGRICULTURE ACTUELLE SUR LE MASSIF

3.4.1 Tendances générales

Au niveau du Pays Basque

Le Pays Basque comptabilise 108 921 emplois en 2006, avec une croissance de 3 %. Deux principales activités se partagent l'ensemble du territoire :

- les emplois liés aux services dominent sur les zones littorales et intermédiaires,
- les activités agricoles sont majoritairement présentes dans la zone intérieure.

Dans l'ensemble, l'agriculture-sylviculture-pêche représente 6 239 emplois estimés soit 5.7 % de l'emploi total (3.4 % au niveau national). Ce secteur tient une place significative dans une grande partie du territoire, essentiellement dans la zone « Pays Basque intérieur », où se situent l'essentiel des fermes du Pays Basque.

Entre 1988 et 2000, le nombre d'exploitations agricole a baissé de 27.5 % en Aquitaine et de 15.7 % en Pays Basque. Pour la période allant de 2000 à 2005, la baisse du nombre d'exploitants a été sensiblement équivalente en Aquitaine et au Pays Basque (-18.0 % en Aquitaine et -17.2 % en Pays Basque).

Près de 4 920 exploitations en Pays Basque étaient comptabilisées en 2010, contre 5939 en 2000 et 7043 en 1988. Une diminution de 100 exploitations par an (-16%) est donc observée sur l'ensemble du Pays Basque. Ce rythme est moins important que celui du niveau régional (-28 %) et surtout national (-35 %). La perte des exploitations observée sur le Pays Basque concerne principalement les fermes de petite taille (de 5 à moins de 20 ha) qui vont à l'agrandissement après cessation d'activité. Cette baisse du nombre d'exploitations s'accompagne de l'augmentation de la superficie exploitée par les exploitations et de la concentration des moyens de production. L'augmentation de la S.A.U (+

38 %) est due aux exploitations qui ont disparu et au fait que les landes qui n'étaient pas comptabilisées S.A.U en 1988, le sont à partir de 2000.

Cependant, malgré cette évolution, la surface moyenne des exploitations agricoles du Pays Basque en 2010 reste modeste : 23.1 hectares en 2010) pour 32 ha en moyenne en Aquitaine et 55 ha au niveau national.

Au niveau du site Natura 2000

Avec 265 exploitations agricoles sur les 6 communes (Recensement Général Agricole, 2010), l'agriculture est une activité économique importante pour le territoire. La Surface Agricole Utile représente 53 % de la surface totale des 6 communes.

| Commune | Surface occupée par la S.A.U/commune (%) | Nombre d'exploitations | Surface Agricole Utile totale (ha) | S.A.U moyenne exploitation (ha) |
|------------------|--|------------------------|------------------------------------|---------------------------------|
| <i>Bidarray</i> | 45 | 55 | 1700 | 31 |
| <i>Ainhoa</i> | 34 | 30 | 558 | 19 |
| <i>Espelette</i> | 39 | 61 | 1046 | 17 |
| <i>Itxassou</i> | 33 | 67 | 1300 | 20 |
| <i>Louhossoa</i> | 44 | 15 | 324 | 22 |
| <i>Souraïde</i> | 64 | 37 | 1086 | 29 |
| TOTAL | 43.20 | 265 | 6014 | 23 |

Figure 13 : Population agricole et surface agricole sur les 6 communes du site. Sources : Recensement Général Agricole 2010

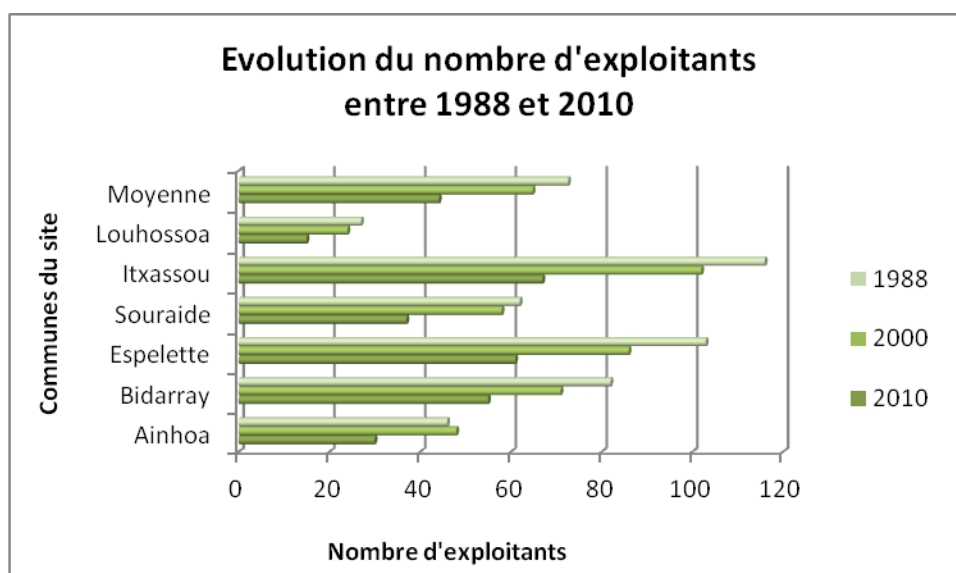


Figure 14 : Evolution du nombre d'exploitants agricoles sur les 6 communes entre 1988 et 2010. Sources : INSEE, RP1988-2000-2010 exploitations principales

Entre 1988 et 2010, le nombre moyen d'exploitations a diminué sur les 6 communes passant de 73 à 45 exploitants. La commune du site Natura 2000 la plus marquée par cette diminution du nombre d'exploitants agricoles est Itxassou (49 exploitants en moins sur la période 1988-2010).

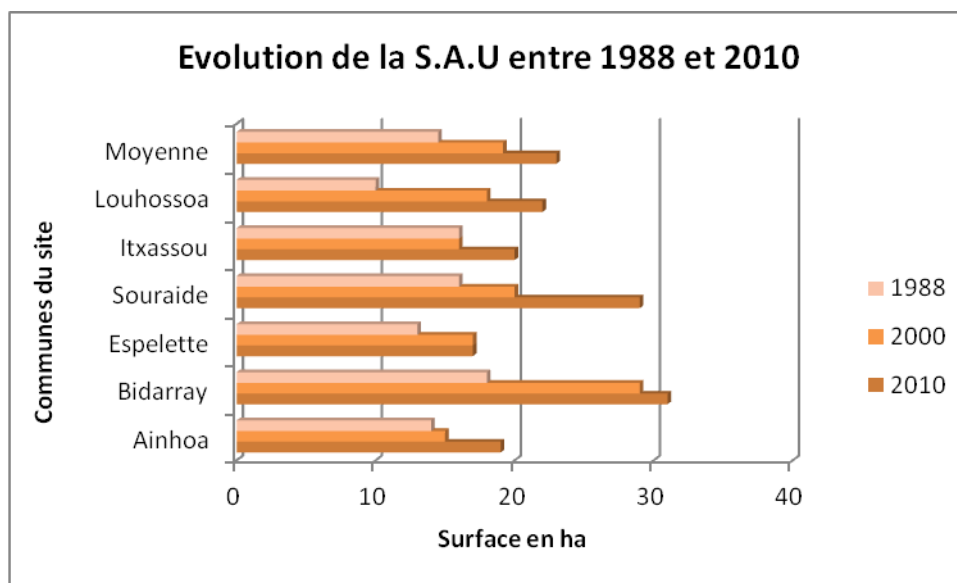


Figure 15 : Evolution de la surface agricole utile moyenne par exploitation entre 1988 et 2010. Sources : INSEE, RP1988-2000-2010 superficies agricoles

La Surface Agricole Utile moyenne par exploitation a augmenté sur 6 communes, passant de 14.5 ha en 1988 à 23 ha en 2010, soit + 58 % en 22 ans. Néanmoins, entre 1988 et 2010 :

- dans certaines communes, la SAU moyenne des fermes a augmenté de plus de la moitié : Bidarray (+ 72%), Souraïde (+ 81%) et Louhossoa (+120%),
- sur d'autres communes cette augmentation est moins forte : Itxassou (+ 25%), Espelette (+31%) et Ainhoa (+36%).

Les exploitations sont majoritairement individuelles (à 88 %) et l'activité agricole représente l'activité principale de l'agriculteur pour 66 % d'entre elles (les 34 % restant étant double actifs).

| Commune | Evolution de la Surface Agricole Utile 2000-2010 | Evolution de l'Unité de Travail Annuel 2000-2010 |
|------------------|--|--|
| <i>Bidarray</i> | -18% | -25% |
| <i>Ainhoa</i> | -24% | -28% |
| <i>Espelette</i> | -27% | 25% |
| <i>Itxassou</i> | -21% | - 10% |
| <i>Louhossoa</i> | -25% | - 16% |
| <i>Souraïde</i> | -8% | 30 % |
| Total | -20% | - 5 % |

Figure 16 : Evolution de la Surface Agricole Utile et des Unités de Travail Annuel entre 2000 et 2010 sur le site Natura 2000. Sources : Recensement Général Agricole 2010.

Quasiment un quart de la S.A.U des fermes a été perdu entre 2000 et 2010. On remarque des situations très contrastées entre les communes du site :

- **Espelette et Souraïde** sont proches de la Côte, et subissent son influence : elles présentent les populations les plus importantes des 6 communes de site et ont connu les évolutions les plus fortes. Pourtant, elles n'ont pas fait face de la même façon à cette pression.

Espelette a perdu énormément de sa S.A.U sur les 10 dernières années donc au profit de l'urbanisation. La population augmente, l'agriculture diminue (-27% de la S.A.U) au profit des urbains, mais les exploitations de petite taille bénéficient de davantage de main d'œuvre (+25% U.T.A) et semblent résister (61 exploitations).

À **Souraïde**, les exploitations se sont modifiées, au profit d'une S.A.U moyenne plus importante (x 2 entre 1988 et 2010). Les U.T.A positives traduisent donc une arrivée de populations urbaines, mais également d'agriculteurs.

- **Ainhoa** n'a pas beaucoup augmenté sa population. La S.A.U moyenne a augmenté, mais dans des proportions très limitées par rapport aux autres communes. Sur Ainhoa, les agriculteurs partent et sont remplacés par des urbains, ou alors, ils changent de travail et quittent l'agriculture.

- **Bidarray** perd de la population, notamment agricole. Pour autant, les exploitations gagnent en surface.

- **Louhossoa**, est une commune soumise à l'urbanisation, au détriment de l'agriculture, avec en parallèle une transformation des exploitations qui augmentent leur S.A.U.

- **Itxassou** : constitue la commune la moins agricole des 6 (33% du territoire en S.A.U). Elle a subi une très forte perte d'exploitants agricoles au cours des 20 dernières années, une perte importante de S.A.U, mais une perte des U.T.A plus limitée. Il y a probablement une transition de l'agriculture vers d'autres secteurs d'activités.

En conclusion générale, il apparaît que ce territoire subit une réelle pression urbaine, qui consomme des emplois agricoles et des surfaces agricoles.

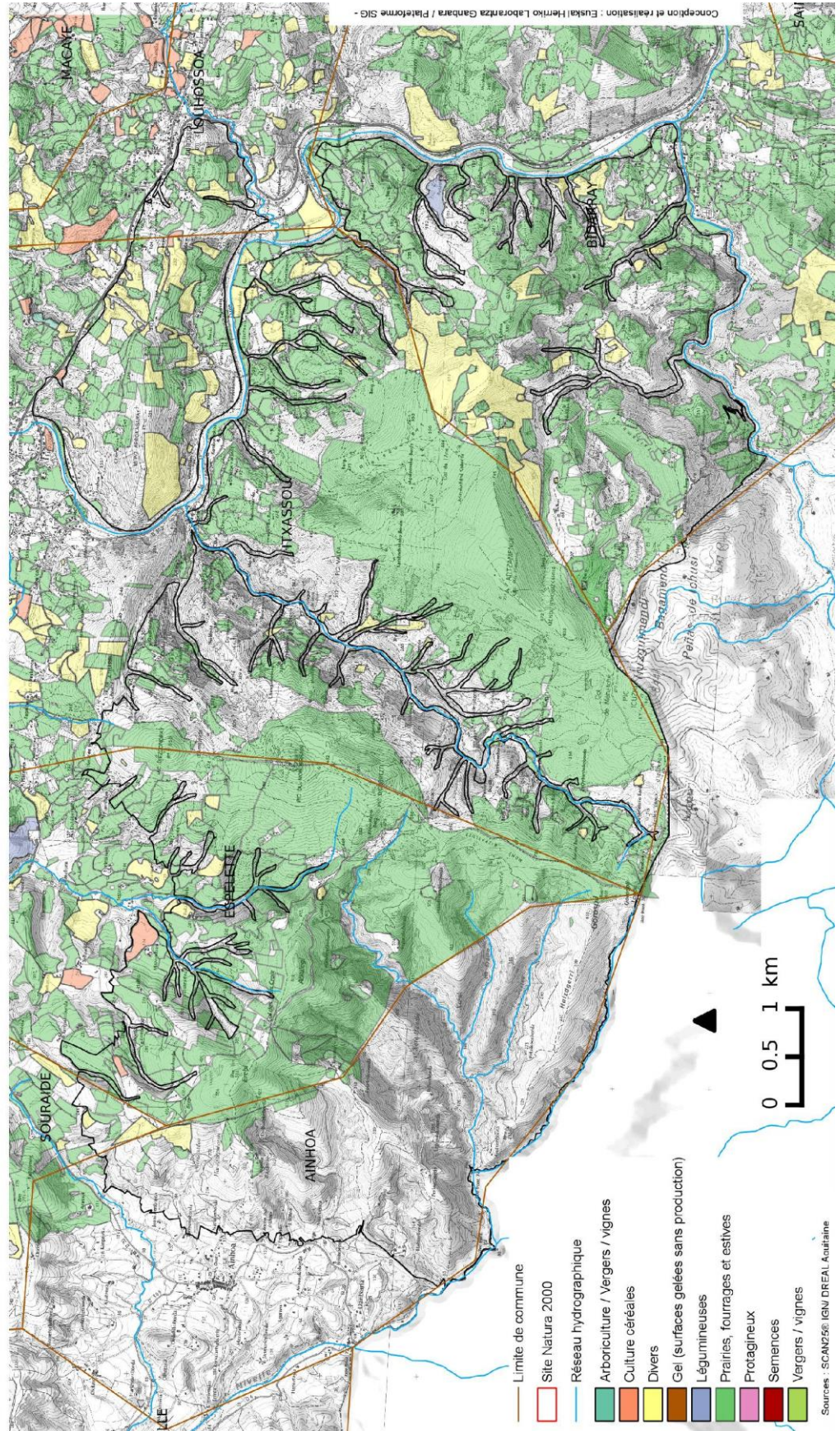
L'agriculture du site a subi une **baisse importante des exploitants agricoles**. Parallèlement à ce constat les **surfaces dédiées à l'activité agricole augmentent**. Les exploitations sur le site ont augmenté leur surface en moyenne de 32 %. Ponctuellement, d'autres ont doublé leur surface, du fait notamment de la non-reprise des terrains par un nouvel installé.

Cette diminution du nombre d'exploitants, avec une augmentation de la S.A.U globale implique une extension surfacique des exploitations, et bien souvent une certaine intensification des pratiques agricoles. Ce résultat se traduit par une transformation progressive du paysage agricole et également des impacts sur les milieux naturels du fait des changements de pratique.

3.4.2 Une agriculture tournée vers l'élevage et l'agriculture de qualité

Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi - Diagnostic 2011 - 2012

Occupation du sol agricole en 2008



Cartographie 8 : Occupation du sol agricole en 2008 sur les 6 communes
Sources : Relevé Parcellaire Graphique 2008

L'agriculture locale est principalement dédiée à l'élevage. En 2010, 10 984 Unité Gros Bétail ont été recensés sur les 6 communes. Sur le site, on recense 1768 ha de prairies et pelouses et 2312 ha de lande, via le diagnostic écologique, soit une somme de 4080 ha de milieux ouverts.

La production principale reste la brebis laitière, essentiellement avec les races locales : Manech tête rousse et Manech tête noire, suivi des vaches allaitantes (Blondes d'Aquitaine principalement) et des Pottok. On trouve également des porcs basques, des brebis viande comme la Sasi ardi, des vaches laitières et des Betizu.

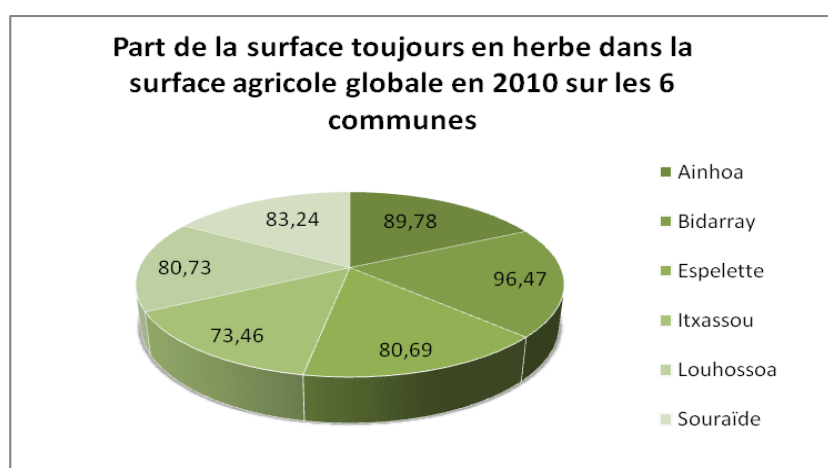


Figure 17 : Part de la Surface Toujours en Herbe dans la surface agricole globale en 2010 sur le site. Sources : Recensement Général Agricole 2010

87 % des surfaces agricoles de ces 6 communes sont destinées à des Surfaces Toujours en Herbe² (STH) typiques aux territoires d'élevage.

Le reste des surfaces agricoles est occupé par du maïs (200 ha environ), des vergers (cerisiers...) du piment d'Espelette, des cultures maraichères et un peu de vigne.

Le territoire se caractérise par des productions de qualité qui contribuent à maintenir des fermes nombreuses avec notamment l'Appellation d'Origine Protégée³ Piment d'Espelette (qui concerne Itxassou, Espelette, Ainhoa et Souraïde) et l'AOP Ossau-Iraty qui englobe l'intégralité du site. Un travail de relance de la cerise d'Itxassou est en cours de réalisation ainsi que la filière Porc Basque Kintoa qui est en démarche pour l'obtention d'une Appellation d'Origine Protégée.

3.4.3 Des paysages modelés par les pratiques agropastorales ancestrales

Les systèmes d'élevage traditionnels locaux se caractérisent par une utilisation saisonnière des différents étages de la montagne : les fonds de vallée, les zones intermédiaires et les estives.

² Surfaces Toujours en Herbe : comprend les prairies naturelles ou artificielles, landes et parcours.

³ Appellation d'Origine Protégée (AOP) : ce label protège la dénomination d'un produit dont la production, la transformation et l'élaboration doivent avoir lieu dans une aire géographique déterminée avec un savoir-faire reconnu et constaté.



- 1 : fonds de vallée**
- 2 : zones intermédiaires**
- 3 : estives**

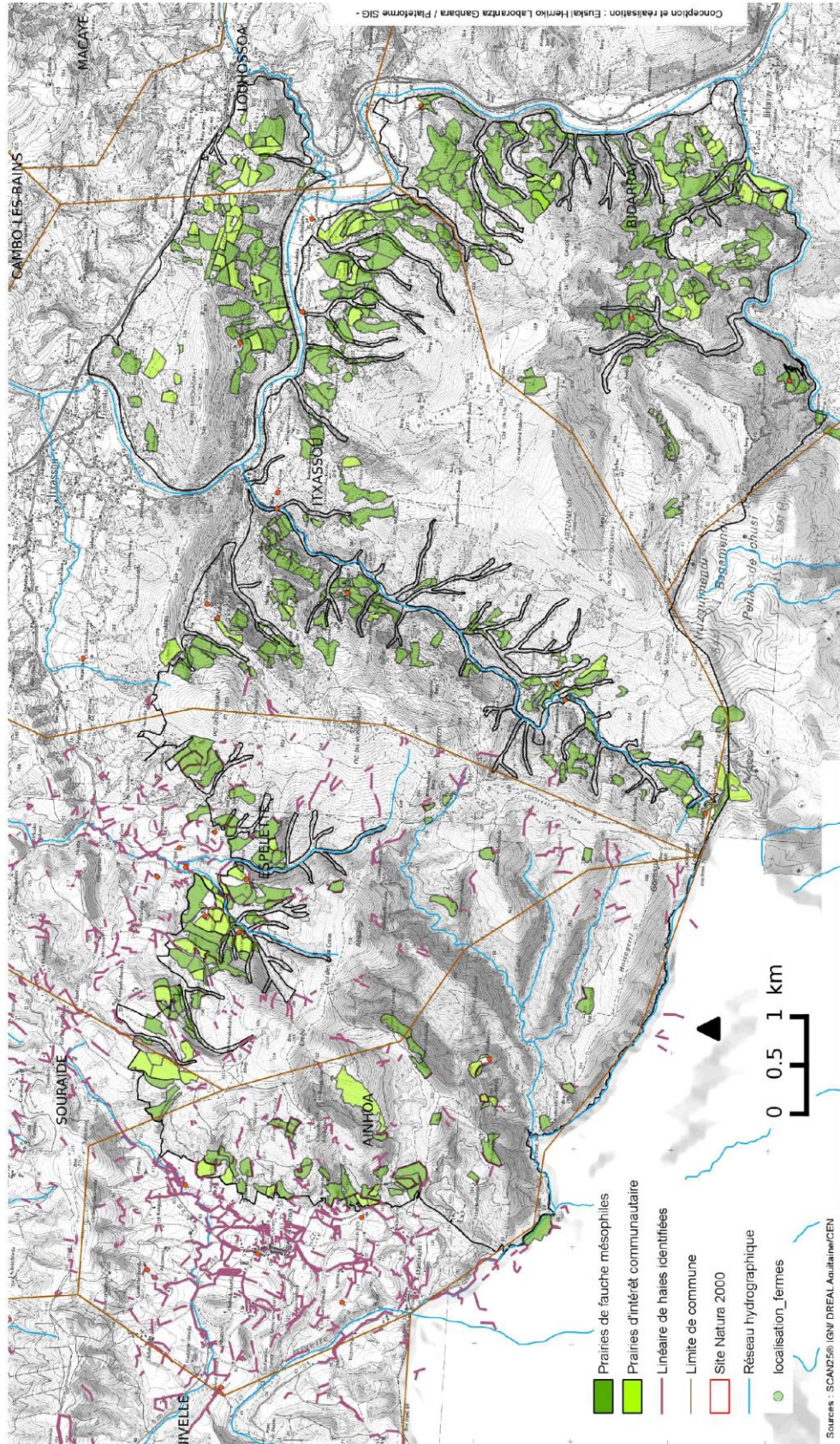
Photographie 10 : Etagement des paysages agricoles sur le flanc du Mondarrain. Source : Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine.

Les fonds de vallée

Ce sont dans ces fonds de vallées que l'on trouve ces parcelles de petite taille qui sont généralement gérées individuellement. Elles comprennent les sièges d'exploitation, les prairies et cultures et les bois.

Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi - Diagnostic 2011 - 2012

Illustration des fonds de vallée sur la partie ouest du massif



Cartographie 9 : Illustration des fonds de vallée sur la partie ouest du site Natura 2000



Photographie 11 : Mosaïque d'habitats (prairies, cultures, haies, arbres isolés) propice aux espèces d'intérêt communautaire. Source : Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine.

Ces fonds de vallée sont pâturés par les brebis et les vaches entre 4 et 12 mois de l'année (durée qui variable en fonction des systèmes d'élevage). Sur les prairies, la fauche (foins, regains) est effectuée en été pour constituer des stocks fourragers pour la nourriture hivernale des bêtes.

| Composition de la Surface Agricole Utile sur le site | Surface en hectare |
|--|--------------------|
| <i>Prairies permanentes</i> | 17.9 ha |
| <i>Landes</i> | 10.2 ha |
| <i>Cultures</i> | 3.5 ha |
| Surface Agricole Utile moyenne des enquêtés | 28.2 ha |

Figure 18 : Structure de la surface agricole des enquêtés sur le massif en 2011

Ces parcelles reçoivent généralement du fumier et/ou du lisier, parfois des apports de fertilisants minéraux. Le maïs est cultivé par 1/3 des fermes pour l'autoconsommation avec 3.5 ha en moyenne. On peut également noter que le bas de la montagne est un territoire qui souffre d'une pression foncière importante du fait notamment de la proximité avec la zone côtière.

Liens avec les enjeux écologiques du site

Les Surfaces Toujours en Herbe (STH), entrecoupées d'éléments tels que des haies, des arbres isolés, des zones de ripisylves contribuent à la création d'un paysage apprécié de tous et sont de véritables corridors pour de nombreuses espèces.

Ces paysages diversifiés constituent une véritable mosaïque d'habitats pour des espèces d'intérêt communautaire tels que les chauves-souris, les insectes... De plus, ils tiennent un rôle environnemental important dans le cadre de la lutte contre la pollution des eaux et l'érosion des sols.

Les zones intermédiaires

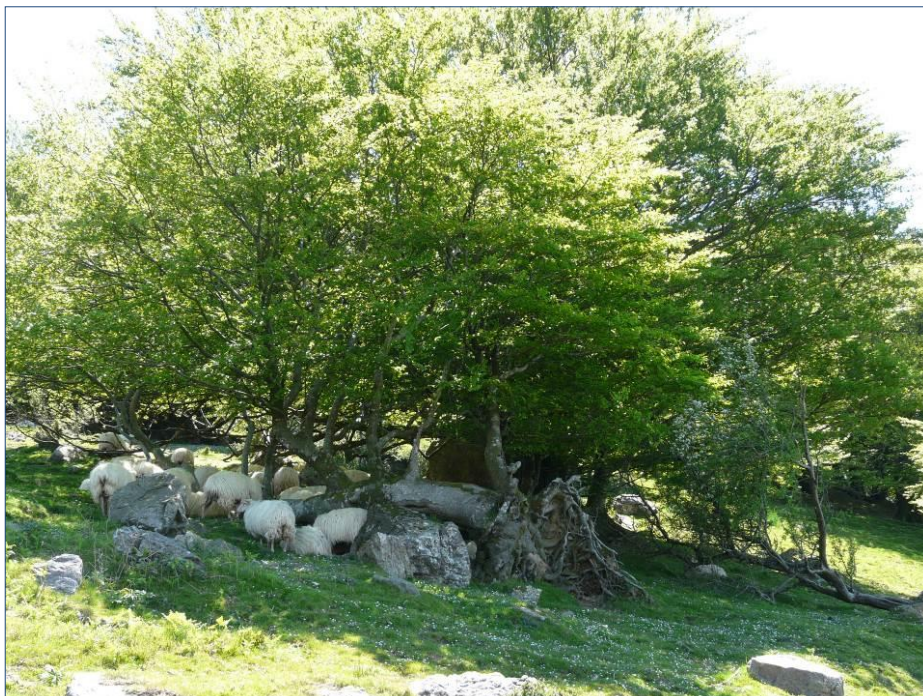
Ces zones constituent en quelque sorte une interface entre les fonds de vallées et les territoires d'estives. Mélange de propriétés privées et de propriétés communales, elles sont utilisées de façon individuelle ou collective, selon les cas.

Les milieux constituant ces zones sont des landes, de petites forêts et quelques prairies sur fortes pentes qui ne sont généralement pas mécanisables.

C'est sur ces secteurs que se pratique la récolte de fougères utilisées pour constituer la litière des bâtiments en remplacement de la paille.

Ces zones sont utilisées pour le pâturage des brebis et des pottok principalement au printemps et en automne. Durant cette période, les bêtes bénéficient de la glandée pour y consommer les glands des chênes ou les faînes des hêtres.

Parallèlement, dans les petites forêts morcelées, du bois de chauffage y était produit traditionnellement par l'étêtage des arbres. L'arbre têtard emblématique sur ce territoire avait trois grandes fonctions : la glandée, la production de charbon et de bois de chauffe. L'entretien de l'arbre se faisait donc par étêtage à 3 mètres tous les 15 ans. Lorsqu'un arbre dépérissait, il était remplacé aussitôt. Aujourd'hui, cette pratique d'étêtage a été abandonnée. Les arbres têtards présents ne sont plus entretenus.



Photographie 12 : Pâturage en sous-bois sur le site Natura 2000. Sources : Euskal Herriko Laborantza Ganbara.

Liens avec les enjeux écologiques du site

Le manque de pression de pâturage et le manque d'entretien ont pour résultat un embroussaillage des zones intermédiaires. La fermeture progressive de ces milieux entraîne une diminution de la biodiversité patrimoniale associée aux landes à bruyères ouvertes et de la qualité fourragère de ces espaces, ainsi qu'une augmentation des risques d'incendies.

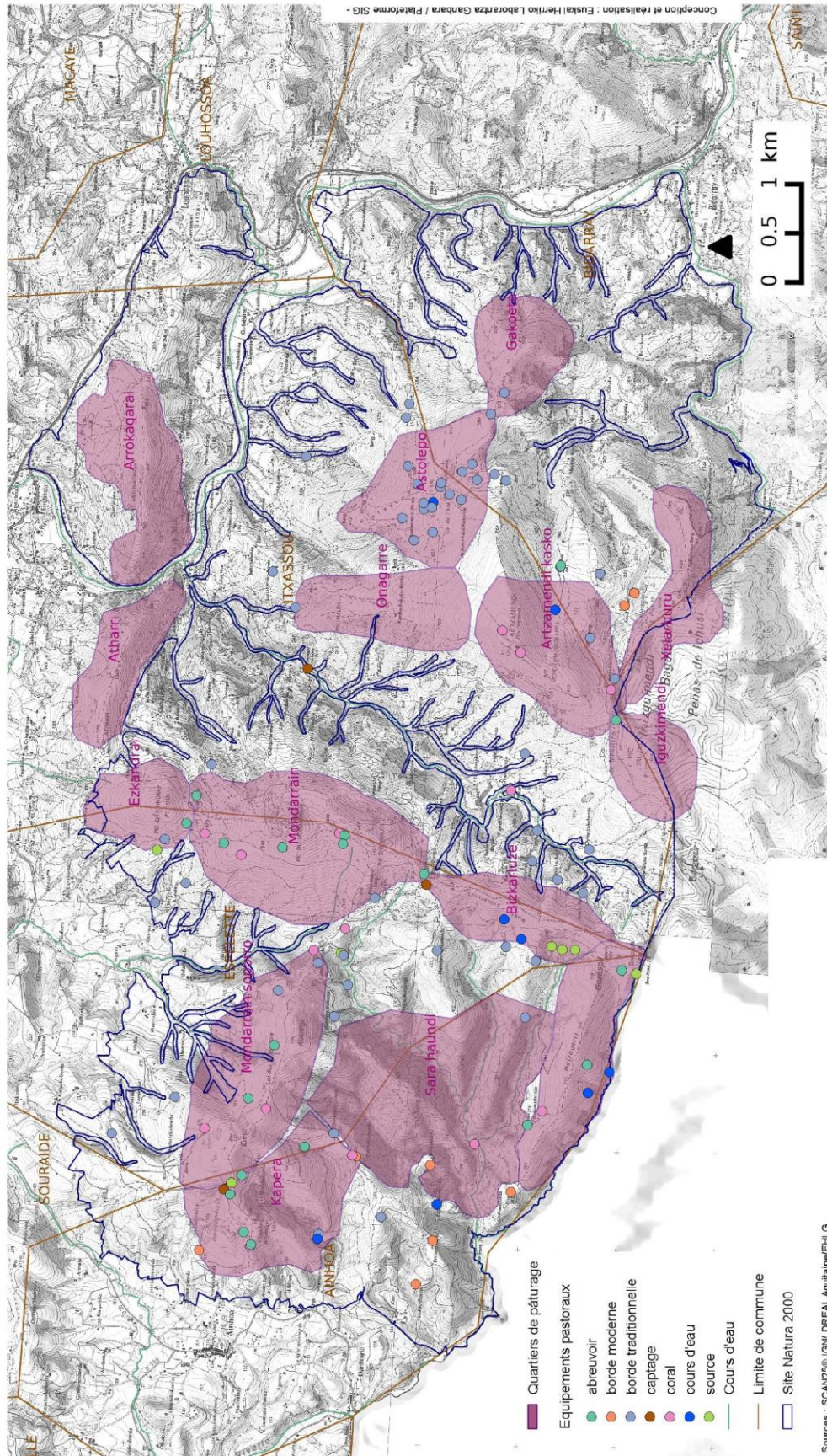
L'abandon des pratiques forestières reliées à cette zone intermédiaire entraîne un manque de régénération de forêts patrimoniales de type chênaie, hêtraie et châtaigneraie. Le non-renouvellement et l'abandon de l'entretien des arbres têtards ont un effet notable sur la biodiversité riche (notamment en insectes saproxyliques, chauves-souris...) ainsi que sur un élément hérité et constitutif du paysage. Le remplacement manuel de l'arbre qui a dépérit permettait surtout de pallier le manque de régénération naturelle du fait de la pression du bétail. De fait, l'arrêt de ce système de plantations régulières a eu pour effet de ne plus assurer cette régénération.

Les estives

Ce territoire d'estives se situe au-delà de 400-500 mètres d'altitude. Les propriétés y sont majoritairement communales, excepté sur Bidarray où la majorité de la montagne est privée. La gestion des estives se fait de façon collective par la commune et/ou par les éleveurs. Certains territoires d'estives présentent une structuration collective des éleveurs par le biais d'une Association Foncière Pastorale (AFP) ou Groupement pastoral (GP).

Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi - Diagnostic 2011 - 2012

Etat des lieux des zones de pâturage sur les estives du site



Cartographie 10: Etat des lieux du pâturage actuel sur le site

Les estives sont utilisées via la transhumance des brebis de 2 à 10 mois par an. En 2011, 38 % des exploitations professionnelles du territoire transhument encore. Ces grands espaces de landes et de pelouses d'altitude constituent le libre parcours des pottok et des betizu tout au long de l'année. Ainhoa, Bidarray, Espelette et Itxassou comptabilisent un peu plus de 2000 ha en estive.



Photographie 13: Pâturage d'une lande à bruyère en bon état de conservation. Source : Euskal Herriko Laborantza Ganbara



Photographie 14: Fauche de fougères en estive. Source : Euskal Herriko Laborantza Ganbara.

La récolte de fougères y est également effectuée tout comme sur les zones intermédiaires, dans le but de satisfaire les besoins en litière pour les bêtes dans les fermes.

En complément du pâturage effectué sur les estives, un entretien des pâtures est effectué par des pratiques d'écobuage ou de broyage pour maintenir la qualité pastorale des estives. 70 % des éleveurs proches de la montagne participent aux Commissions Locales d'Écobuage (CLE). Celles-ci examinent les demandes d'autorisation d'écobuage par les maires et les usagers de la montagne (éleveurs, chasseurs, forestiers). Pour chaque dossier, les risques, les moyens de prévention, les recommandations et les rôles de chacun sont précisés.

Le mode de conduite des brebis a changé : les parcours sont moins bien suivis, il n'y a plus de bergers permanents. Pour ce qui est de l'entretien manuel ou mécanique de la montagne, la fauche de la fougère est progressivement abandonnée sur les terrains difficiles, seules les parcelles mécanisables sont fauchées.

Liens avec les enjeux écologiques du site

L'utilisation agropastorale traditionnelle est à l'origine des milieux naturels riches et diversifiés qui se trouvent sur le site. Ce sont ces pratiques qui ont créées les milieux agropastoraux présents aujourd'hui.

La déprise agricole actuelle conduit à un déséquilibre entre les secteurs hauts souvent surpâturés et les secteurs bas délaissés avec des impacts sur les milieux naturels. Sur certains secteurs, le surpâturage entraîne la dégradation des milieux humides et des pelouses d'altitude. Sur d'autres zones, par manque de pression de pâturage et manque d'entretien des estives, des landes à bruyères se referment et sont remplacées progressivement par les touyas (ajoncs).



Photographie 15: Surpâturage sur les crêtes d'Artzamendi. Source : Euskal Herriko Laborantza Ganbara.



Photographie 16: Fermeture d'une lande à bruyère d'intérêt communautaire. Source : Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine.

Cette cohabitation multiséculaire et équilibrée entre l'homme et la montagne est à l'origine des **paysages diversifiés** du territoire.

Mais depuis une 40^{aine} d'années, la **baisse du nombre d'agriculteurs, la forte pression foncière sur les terres agricoles, l'intensification des systèmes d'élevage, la diminution de la main d'œuvre** dans les fermes, causent une **profonde mutation des systèmes agropastoraux** avec des **répercussions directes sur les milieux naturels et les paysages locaux.**

3.4.4 Des élevages diversifiés

Les systèmes d'élevages locaux sont généralement basés sur trois types d'élevages souvent complémentaires.

Ovins

Manech tête rousse

Photographie 17: Brebis manech tête rousse. Source : Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine.



La majorité des fermes sur le site élèvent un troupeau de manech tête rousses laitières, le lait étant destiné à la production de fromage (AOP Ossau-Iraty).

2 filières de commercialisation sont notables :

- La vente de lait, collecté par des coopératives ou des industries laitières ;
- La fabrication du fromage à la ferme et la vente directe.

Une intensification de la conduite des brebis laitières s'est produite ces dernières décennies, entraînant une sélection génétique, une alimentation plus intensive, l'allongement de la période de traite. L'objectif de cette intensification qui était d'accroître les rendements laitiers s'est fait au détriment de la rusticité des brebis. Les troupeaux laitiers sont donc moins adaptés pour la transhumance sur les montagnes locales. Les paysans invoquent la pauvreté des landes ou des pelouses d'altitude et la présence de nombreuses tiques et de mouches pour justifier l'abandon des estives.

Notons que quelques troupeaux de manech tête rousses ne sont pas traités et sont destinés à la production de viande (agneau). 20 % des fermes utilisant la montagne ont des manech tête rousses non traitées.

Les systèmes présents sont en **profonde mutation : la transhumance des brebis laitières diminue ou a été complètement abandonnée**. Cette évolution a des **répercussions directes sur les milieux**. Par contre, sur de nombreux secteurs, les troupeaux restant aujourd'hui à la **montagne sont destinés à la production de viande (agneaux)**.

Manech tête noire

Photographie 18 : Brebis manech tête noire rassemblées dans un corral. Source : Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine.



C'est une race anecdotique sur le massif. Les quelques rares troupeaux, non traites, sont destinés à la production d'agneaux. Ce sont des troupeaux rustiques adaptés à la montagne et sont transhumants.

Sasi ardi

Photographie 19 : Sasi ardi. Source : Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine.



Petite brebis présente dans toutes les fermes de l'ouest du Pays Basque il y a encore quelques dizaines d'années, elle a été progressivement remplacée par la manech tête rousse pour accroître la production laitière. Aujourd'hui, 835 brebis ont été recensées sur le site dans des fermes proches de la montagne, en mélange ou non d'un troupeau laitier de manech.

La sasi ardi est une race rustique qui pâture en montagne entre 8 et 12 mois de l'année et a la particularité d'apprécier les milieux de landes et de sous-bois souvent délaissés par les autres animaux domestiques. Sa typicité se traduit par un comportement peu grégaire. Les brebis restent en

petits groupes séparés. Contrairement aux autres races de brebis qui par temps chaud ont tendance à monter sur les hauteurs pour rechercher de la fraîcheur, les brebis *sasi ardi* rentrent dans les broussailles pour chercher de l'ombre. Quelques éleveurs du secteur Artzamendi Mondarrain en possèdent encore pour la production d'agneaux ou moutons castrés.

Lacaune

C'est une race aveyronnaise qui a été importée au Pays Basque pour sa productivité laitière. Elle est élevée de façon intensive en bâtiment ou à proximité de la ferme. Quelques exploitants ont converti les troupeaux de manech en lacaunes pour augmenter les productions laitières. Il est important de noter que cette race, peu adaptée aux conditions locales (humidité...) est peu rustique et ne transhume pas en montagne.

Bovins

Blonde d'Aquitaine

Beaucoup de fermes possèdent un petit troupeau de blondes d'Aquitaine en complément du troupeau ovin. Contrairement aux autres territoires de montagnes en Pays Basque, les vaches ne transhument pas sur ce massif.

Photographie 20 :
Troupeau de blondes
d'Aquitaine.
Source : Euskal Herriko
Laborantza Ganbara.



Betizu

Bovidés sauvages à effectifs réduits qui cohabitent avec les espèces domestiques sur les montagnes les plus à l'Ouest du Pays Basque. Ils vivent en totale liberté toute l'année dans les montagnes : ils ne sont ni soignés, ni nourris, ni même abrités. Ils présentent des traits sauvages tels que rusticité, territorialité, caractère farouche, capacité à valoriser des fourrages de faible valeur nutritive.... La seule intervention directe de l'homme sur les troupeaux se limite à une gestion de l'effectif par abattage, ce qui pose la question du mode de gestion des Betizu (qui peuvent causer des dégâts sur les prairies en hiver, pourraient être vecteurs de maladies pour les troupeaux domestiques et poser des problèmes de sécurité pour la population...). Ces Betizu constituent un problème vis-à-vis de l'administration, ni espèce sauvage, ni animal domestique...



Photographie 21 : Troupeau de betizu. Source : Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine.

Pottok

Photographie 22 : Pottok sur le Mondarrain. Source : Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine.



C'est une race locale de petits chevaux rustiques vivant en semi liberté sur la montagne entre 8 et 12 mois de l'année. 51 % des fermes proches de la montagne en possèdent ainsi que quelques propriétaires non agriculteurs. Ils se nourrissent d'herbe, de jeunes pousses arbustives, de glands et châtaignes et s'abritent dans les ajoncs, sous-bois ou anciennes bordes de bergers. En hiver, certains éleveurs apportent du foin pour compléter le pâturage libre ou descendent les troupeaux pendant 1, 2 ou 3 mois. Les bêtes sont régulièrement soignées et traités contre les parasites (mouches, tiques) principalement en montagne par des corrals.

La ferme traditionnelle sur le massif possède **un troupeau de brebis laitières, un petit troupeau de bovins allaitants et quelques pottok** et se caractérise par une **utilisation annuelle des différents étages de la montagne**. Mais ce système connaît de **grandes évolutions**. Si des **pratiques traditionnelles** persistent sur certaines fermes, globalement **les systèmes d'élevage s'intensifient et abandonnent peu à peu la montagne** avec des répercussions directes sur les **paysages montagnards locaux** (fermeture de landes par les ajoncs, surpâturage des parties sommitales, altérations des zones humides...). La particularité locale réside sur la présence de 3 races rustiques : le pottok, la sasi ardi et la betizu.

3.4.5 La gestion collective des territoires de montagne

Les parcelles morcelées de plaine et des zones intermédiaires proches du siège d'exploitation sont gérées de façon individuelle par les agriculteurs. En revanche, les territoires d'estives sont utilisés de façon collective par les éleveurs et les communes gestionnaires d'estive.

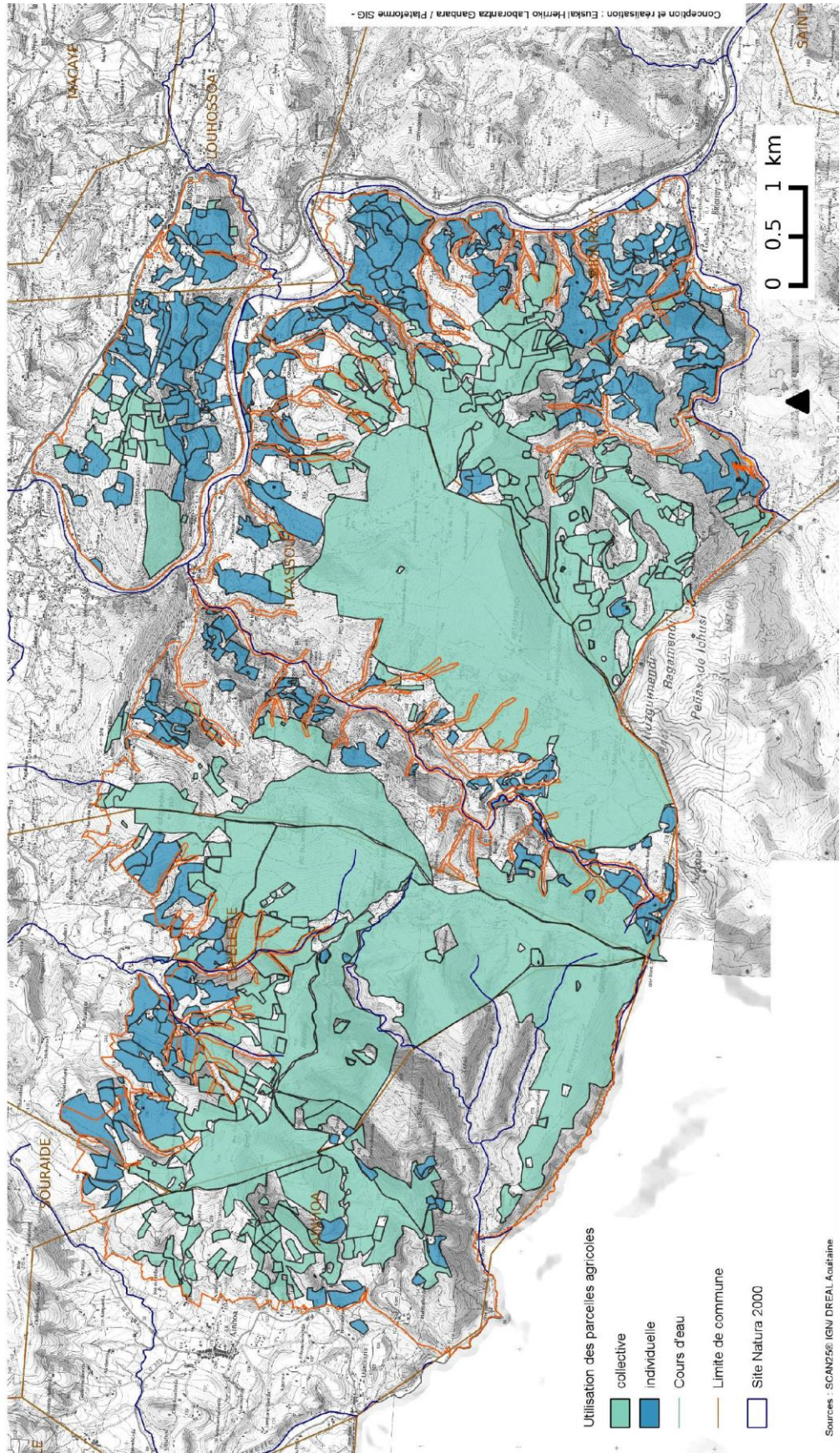
Historiquement, des règles non écrites existaient entre les éleveurs : chacun devait pâturer autour de sa borde. Mais avec la diminution du nombre de transhumants et la modification du mode de suivi des bêtes, le partage de parcours est beaucoup plus libre. Aucune démarche particulière n'est exigée des éleveurs qui font pâturer leurs animaux en montagne : pas de date obligatoire d'entrée ou de sortie, pas de recensement des effectifs, pas de définition préalable du parcours de chaque troupeau, pas de règles sanitaires en dehors de celles fixées par le RSD (Règlement Sanitaire Départemental). La plupart des éleveurs font des déclarations de transhumance en mairie et perçoivent la Prime à l'Herbe.



Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi - Diagnostic 2011 - 2012



Type d'utilisateurs des territoires de montagne



Cartographie 11: Types d'utilisateurs des territoires de montagne

Sur certaines communes, des territoires d'estives se sont constitués en Association Foncière Pastorale (AFP), comme sur Ainhoa ou en Groupement Pastoral (GP), comme sur Itxassou.

C'est la première loi relative à la mise en valeur pastorale des régions d'économie montagnarde (Loi pastorale de 1972) qui a mis en œuvre ces deux outils juridiques en faveur d'une gestion collective du domaine pastoral.

L'AFP est un regroupement de propriétaires de terrains (privés ou publics) constitué sur un périmètre agro-pastoral et accessoirement forestier, dans le but d'assurer ou de faire assurer la mise en valeur et la gestion des fonds inclus dans le périmètre constitué. Face à la complexité foncière, au multi-usage et aux diverses pressions qui s'exercent sur l'espace montagnard, l'AFP constitue un outil unique pour la gestion intégrée de l'espace pastoral et forestier, mais aussi pour la gestion de l'eau, de l'environnement et de la fréquentation touristique. L'AFP constitue également un cadre adapté pour l'installation agricole en zone difficile.

| Communes | Gestionnaires de la montagne | Missions |
|-----------------------|--|--|
| <i>Bidarray</i> | Commune | <ul style="list-style-type: none"> • Enregistrement des déclarations des effectifs transhumants des éleveurs de Bidarray par quartier d'estive (Artzamendi, Iparla, Baigura) • Redistribution de la PHAE 2 communale aux éleveurs transhumants • Organisation de la Commission Locale d'Ecobuage • Projets en cours : <ul style="list-style-type: none"> -Constitution d'une AFP pour mener une gestion collective des territoires de montagnes (morcelés et privés) -Projet transfrontalier Arrume entre les communes de Bidarray, Itxassou et la vallée du Baztan concernant le multi-usage de la montagne (Projet Interreg) |
| <i>Itxassou</i> | Commune | <ul style="list-style-type: none"> • Enregistrement des déclarations des effectifs transhumants des éleveurs d'Itxassou et de Bidarray lesquels reversent une bacade par bête déclarée • Redistribution de la PHAE 2 communale aux éleveurs transhumants. • Contrat de facerie avec la vallée du Baztan depuis 1987 concernant le respect des zones de pâturage et le contrôle des effectifs de chevaux et de béliers. • Organisation de la Commission Locale d'Ecobuage • Projet en cours : <ul style="list-style-type: none"> -Projet transfrontalier Arrume entre les communes de Bidarray, Itxassou et la vallée du Baztan concernant le multi-usage de la montagne (Projet Interreg) |
| | 1 Groupement pastoral | <ul style="list-style-type: none"> • Association d'éleveurs pour mener des travaux collectifs d'améliorations pastorales (équipements, broyages de landes) créée en 2012 (remplace les 3 groupements pastoraux initiaux) Organisés autour de plusieurs secteurs d'estives : Artzamendi / Mondarrain / Arrokaragai |
| <i>Espelette</i> | Commune | <ul style="list-style-type: none"> • Enregistrement des déclarations des effectifs transhumants des éleveurs d'Espelette • Organisation de la Commission Locale d'Ecobuage • Redistribution de la PHAE 2 communale aux éleveurs transhumants. • Travaux d'améliorations pastorales |
| <i>Ainhoa</i> | Commune | <ul style="list-style-type: none"> • Enregistrement des déclarations des effectifs transhumants des éleveurs d'Ainhoa. • Redistribution de la PHAE2 communale aux éleveurs transhumants • Organisation de la CLE |
| | 1 Association Foncière Pastorale (création 2005) | <ul style="list-style-type: none"> • Rassemble les propriétaires privés, la commune + 4 éleveurs. Chargée de la gestion de 800 ha de territoires collectifs (dont 600 ha de communaux) • Travaux d'améliorations pastorales (équipements, clôtures de protection de forêts, broyages de landes) |
| Louhossoa Souraïde | Ces communes ne possèdent de territoires d'estive inclus dans le site Natura 2000. | |

Figure 19 : Gestion de la montagne sur les estives communales

Le GP permet l'agrément administratif des formes sociétaires multiples sous lesquelles les éleveurs sont rassemblés (société civile, association, syndicat, coopérative, SICA...). Le groupement pastoral est une structure d'exploitation collective réunissant les éleveurs qui choisissent une gestion commune de leurs troupeaux. Elles permettent aux exploitants de mutualiser leurs charges et sont un lieu de concertation entre les différents utilisateurs.

Les communes et les structures collectives d'éleveurs (lorsqu'elles existent) sont les principaux **organes de gestion et d'aménagement de la montagne**. Elles seront des partenaires privilégiés pour la sensibilisation du monde agricole à la **préservation des habitats et espèces communautaires** et pour la **mise en œuvre d'actions de soutien** à l'agropastoralisme local.

Les communes sont amenées à réfléchir sur les **questions de développement agropastoral** de la montagne et sur les **questions de cohabitation** entre les activités agricoles traditionnelles et l'émergence de nouvelles activités de sport, loisir, tourisme.

Diverses actions en faveur d'une **meilleure gestion multi-usage** de la montagne sont en cours telles que des actions concrètes de gestion (broyage, fauche, gestion de l'écobuage) et de l'animation de projet... Le DOCOB permet via les fiches-actions de proposer un **projet opérationnel et adapté à la réalité du territoire**.

3.4.6 Des enquêtes permettant d'affiner l'utilisation de la montagne : raisons, problématiques et perspectives

Des enquêtes ont été réalisées auprès personnes ressources dans les 6 communes du site ainsi que de 45 éleveurs proches⁴ de la montagne. Elles ont permis de décrire et d'analyser l'agriculture sur cette zone et notamment de définir les liens entre les systèmes agricoles actuels et la montagne, l'évolution des pratiques agropastorales et leurs impacts sur les milieux naturels. Cette analyse permettra d'identifier des pistes d'améliorations concrètes.

Le diagnostic a été réalisé sur trois échelles

- l'estive : quel type d'utilisation agricole des espaces collectifs de montagne ?
- la parcelle : quels types d'utilisation des parcelles individuelles incluses dans le site ?
- les fermes pastorales : quelle place de la montagne dans les exploitations agricoles du secteur ?

Au niveau des estives

Une personne ressource par commune et 25 paysans ont été rencontrés.

Il a notamment été question :

- du nombre et du type de troupeaux (PHAE 2),
- du nombre de bêtes,
- de la période et la durée de présence des animaux,

Cela a permis d'approcher le chargement moyen par période.

Une analyse plus précise de l'utilisation du quartier d'estive a été réalisée afin de permettre :

- la localisation et la caractérisation des équipements : lieu d'abreuvement, bordes, corral...
- la localisation et la qualification des zones de captages des eaux,
- la qualification fourragère des sous-secteurs associée à la cartographie des habitats naturels,
- les pratiques agricoles réalisées : fauche de fougères, broyage, traitements sanitaires, écobuage.

La périodicité a été mise en lien avec les parcours détaillés des différents troupeaux, les équipements présents, les caractéristiques physiques du secteur et les pratiques agricoles. Les zones de pâturage préférentiel au sein du quartier ont également été répertoriées (zones de pâture et repos selon la saison, abris, zones de prise au vent, etc.). Les traitements apportés aux troupeaux (regroupements, prophylaxie, etc.) ont été également répertoriés.

L'évolution de l'utilisation du quartier a été prise en compte : description, difficultés actuelles, impacts et perspectives et notamment les difficultés actuelles.

Il a été demandé aux paysans de citer la présence de particularités écologiques du secteur qui peuvent avoir un lien avec la présence des troupeaux, notamment la localisation des zones humides, des grottes abris, des zones boisées, des zones embroussaillées (abris ou obstacle au pâturage). L'ensemble a été analysé dans une perspective d'évolution.

L'ensemble de ces données a été géolocalisés sur le Système d'Information Géographique (SIG) pour en faire une description analytique, de mise en relation avec le diagnostic écologique du site et proposer les premières pistes d'améliorations

Au niveau des parcelles

La totalité des 45 enquêtés ont été questionnée à propos de la gestion des parcelles incluses dans le site. Pour les prairies, il a été recueilli des informations auprès de 19 paysans sur les usages actuels et passés, les raisons des éventuelles évolutions, le rythme d'utilisation des prairies : périodicité fauche/pâturage, le retournement éventuel, l'entretien des haies et des lisières...

Ces enquêtes ont permis de décrire les pratiques actuelles sur les parcelles, les évolutions passées et les perspectives. L'ensemble des données ont été saisies sur le SIG.

⁴ Eleveurs « proches » de la montagne sont ceux qui le sont géographiquement ou par leur pratique.

Au niveau des exploitations pastorales

Des enquêtes individuelles ont été effectuées auprès de 45 paysans qui utilisent les espaces collectifs de montagne. Elles ont permis de caractériser la place des systèmes d'exploitation actuels en évaluant à l'échelle de chaque ferme :

- les produits dégagés par l'utilisation de la montagne,
- le temps passé à la montagne,
- les charges liées à la montagne,

Des premières pistes d'évolution se sont dégagées avec les paysans.

3.4.7 Une utilisation agropastorale du massif en pleine mutation

Les communes de Souraïde et Louhossoa n'ayant pas de territoires d'estive dans le site n'ont pas été prises en compte ici.

Le pâturage de montagne

En 2011, selon les chiffres de l'administration, près de 10 984 UGB sont envoyés en transhumance sur le massif.

| Communes | Nombre d'exploitants professionnels transhumants | Nombre d'exploitations professionnelles | Part des transhumants |
|------------------|---|---|-----------------------|
| <i>Ainhoa</i> | 6 | 19 | 32 % |
| <i>Espelette</i> | 14 | 33 | 42 % |
| <i>Itxassou</i> | 14 | 47 | 30 % |
| <i>Bidarray</i> | 13 | 25 | 52 % |
| <i>Louhossoa</i> | Ces communes ne possèdent de territoires d'estive inclus dans le site Natura 2000 | | |
| <i>Souraïde</i> | | | |
| TOTAL | 47 | 124 | 38 % |

Figure 20 : Part des exploitants qui transhument sur le site en 2011

Les exploitants qui transhument encore sur le massif correspondent à 38 % de l'ensemble des exploitants agricoles sur les 4 communes. Sur Bidarray, environ la moitié des exploitants transhument (soit 52 %).

| Communes | Nombre de troupeaux ovin | Nombre de brebis |
|------------------|---|------------------|
| <i>Ainhoa</i> | - 76% | - 76% |
| <i>Espelette</i> | - 42% | - 51% |
| <i>Itxassou</i> | - 33% | - 43% |
| <i>Bidarray</i> | nc | nc |
| <i>Louhossoa</i> | Ces communes ne possèdent de territoires d'estive inclus dans le site Natura 2000 | |
| <i>Souraïde</i> | | |
| <i>Moyenne</i> | - 50% | - 46% |

Figure 21 : Evolution des troupeaux ovins sur le site entre 1995 et 2011

La montagne a tendance à être moins utilisée voire délaissée, du fait de conditions d'exploitation difficiles notamment reliées à une topographie très irrégulière, du manque de main d'œuvre dans les fermes pour réaliser ces tâches agricoles difficiles. Les systèmes d'élevage devenant plus intensifs avec des brebis plus productives, moins rustiques et moins adaptées à ces territoires de landes pauvres en fourrage ont tendance à négliger ces secteurs.

En 20 ans, le nombre des troupeaux a baissé de 30% à 76%, Ainhoa qui a perdu 76 % de ces troupeaux ovins et du nombre de brebis !

| Communes | Nombre d'éleveurs transhumants | Nombre de troupeaux de brebis | Nombre de brebis | Nombre de troupeaux de pottok | Nombre de pottok | Nombre de troupeau x bovins | Nombre de bovins |
|------------------|---|-------------------------------|------------------|-------------------------------|------------------|-----------------------------|------------------|
| <i>Ainhoa</i> | 8 | 5 | 760 | 4 | 50 | 1 | 24 |
| <i>Espelette</i> | 15 | 11 | 1735 | 6 | 460 | 2 | 43 |
| <i>Itxassou</i> | 18 | 16 | 2010 | 9 | 167 | 1 | 15 |
| <i>Bidarray</i> | 15 | 11 | 2663 | 7 | 92 | 0 | 0 |
| <i>Louhossoa</i> | Ces communes ne possèdent de territoires d'estive inclus dans le site Natura 2000 | | | | | | |
| <i>Souraïde</i> | | | | | | | |
| TOTAL | 56 | 43 | 7168 | 27 | 769 | 4 | 83 |

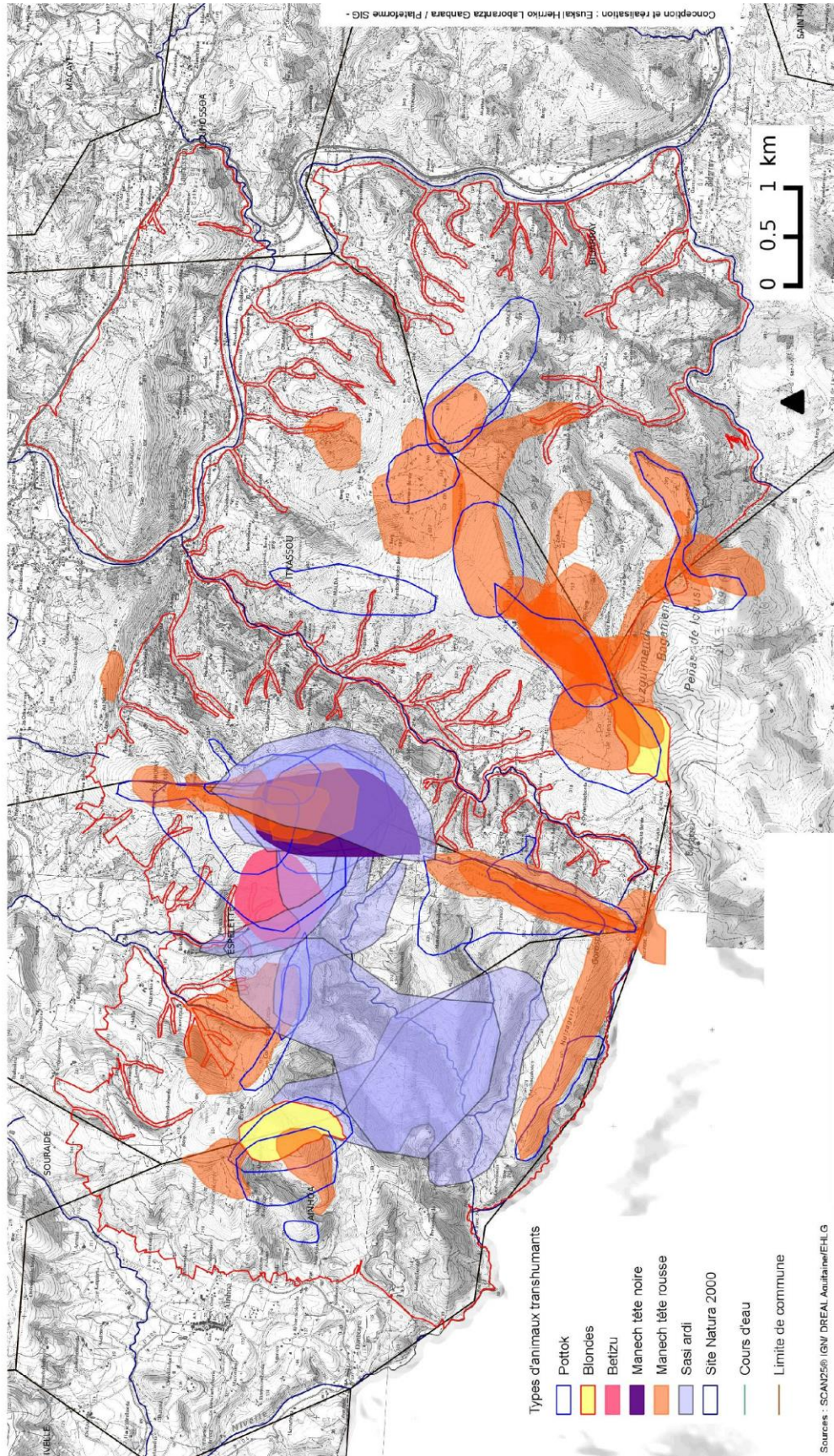
Figure 22 : Type et nombre de troupeaux transhumants sur le massif, 2011

A cette baisse du nombre de transhumants sur le massif, s'ajoute la modification du type de pâturage. La période de pâturage est passée de 5-6 mois à 2-3 mois. Cela s'explique par l'évolution des systèmes agricoles, les brebis étant traitées pour une grande majorité jusqu'à la fin du mois de juillet, à qui laisse peu de temps à passer à la montagne. Cela est accentué par la perte des caractères de rusticité des brebis.

Sur 70 troupeaux transhumant, 27 (près de la moitié) sont des troupeaux de pottok. Par contre, ceux-ci ne représentant que 10% des 7941 bêtes qui transhument.

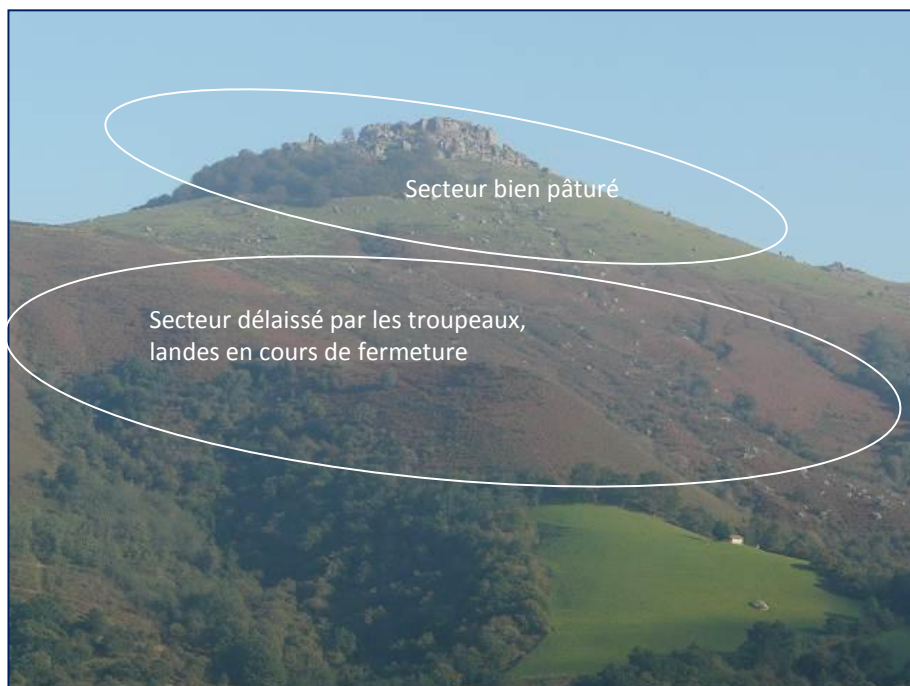
Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi - Diagnostic 2011 - 2012

Type d'animaux transhumants par secteur d'estives



Cartographie 12: Type d'animaux transhumants par secteur d'estive, 2011

Plus de 85 % des animaux se concentrent sur les 4 secteurs les plus hauts en altitude, les zones plus basses sont peu à peu délaissées. Cela s'explique également par la modification du gardiennage des brebis. Il n'y a pas de berger, il s'agit d'un pâturage libre ce qui entraîne un déséquilibre entre des crêtes sur-pâturées et des secteurs bas délaissés.



Photographie 23 :
Déséquilibre de gestion
par pâturage sur le
Mondarrain. Source :
Conservatoire des
Espaces Naturels
d'Aquitaine

La fauche de fougères

Environ 170 ha de fougères sont fauchés sur le site, pour 370 tonnes récoltées en 2011, soit plus de 1700 boules, permettent à 22 fermes, sur les 45 enquêtées du site, d'être entièrement ou majoritairement autonomes en litière pour les bâtiments d'élevage.

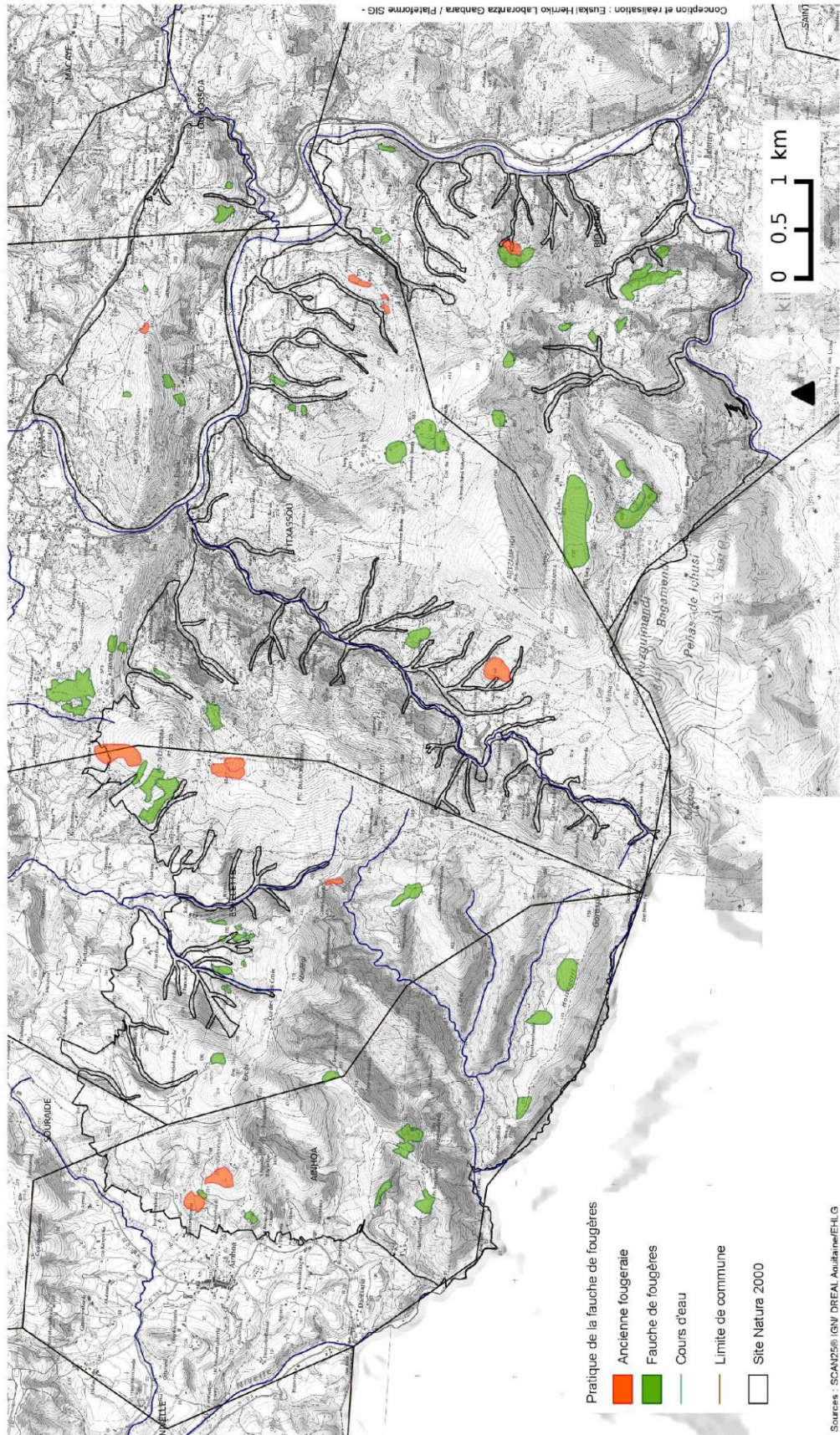
La pratique se maintient sur les parcelles accessibles et mécanisables (en tracteur ou en motofaucheuse), mais les zones les plus difficiles sont peu à peu abandonnées. La fauche est pratiquée en automne.



Photographie 24 : Quand la
fougère n'est pas ramassée en
boule, elle est mise en meule.
Source : Euskal Herriko Laborantza
Ganbara.

Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi - Diagnostic 2011 - 2012

Pratiques de la fauche de fougères sur le site Natura 2000



Cartographie 13 : Pratique de la fauche de fougère sur le site Natura 2000

L'écobuage

Cette pratique agricole ancestrale a pour objectif la réouverture de milieu par le feu. Les secteurs visés par ce type d'intervention sont souvent les zones de forte pente et de cailloux, non mécanisables.

Des commissions locales d'écobuage se réunissent dans chaque commune. Environ 70 % des éleveurs proches de la montagne y participent. Les travaux d'écobuages sont menés par les communes, les AFP, les GP ou les éleveurs individuels.

La pratique se maintient sur certains secteurs de la montagne notamment à Bidarray, à Itxassou et à Ainhoa mais est progressivement abandonnée sur d'autres estives comme à Espelette.

On note des conflits d'usage sur l'utilisation du feu entre les éleveurs et les autres usagers (chasseurs et randonneurs notamment).



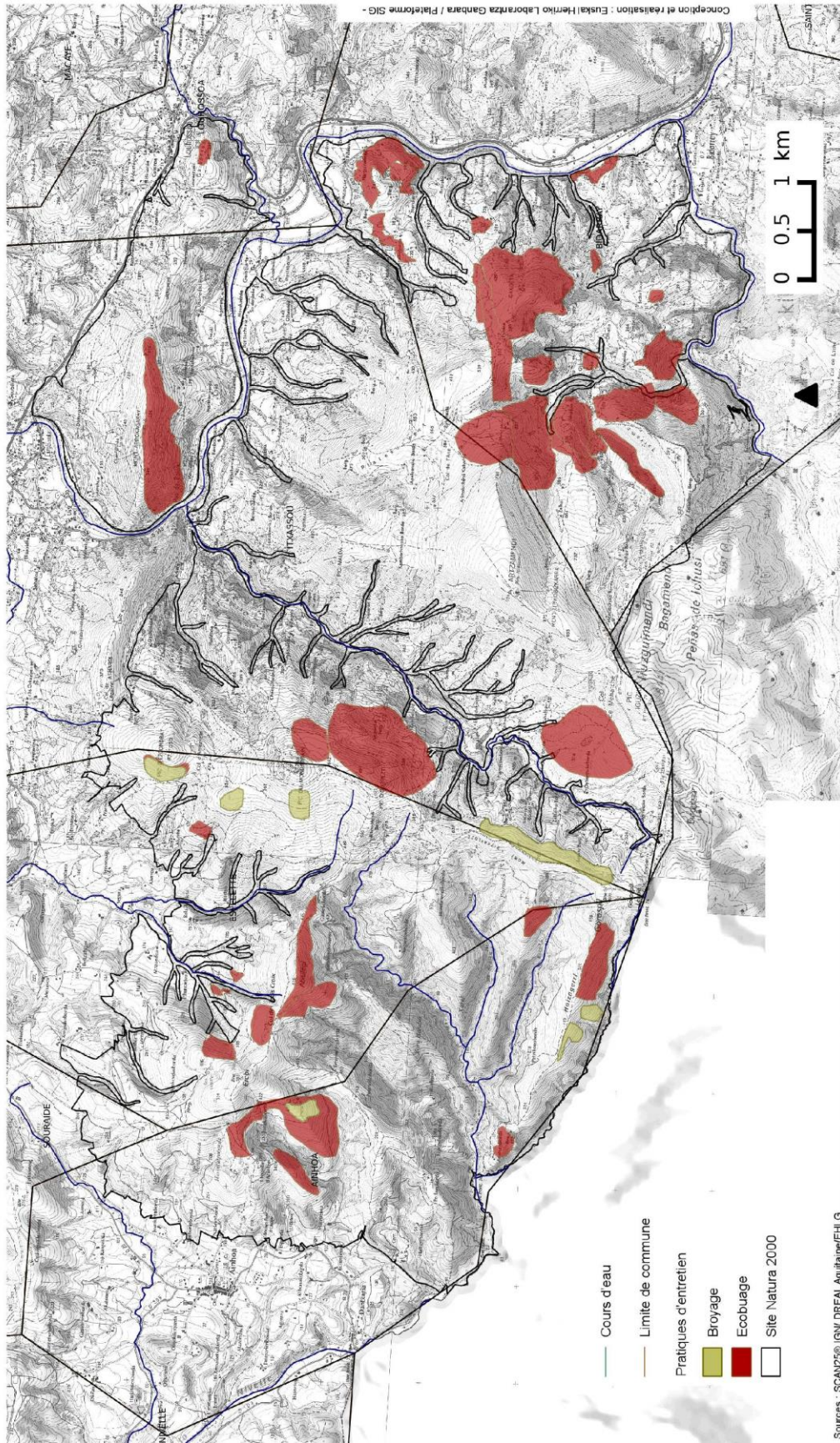
Photographie 24: Ecobuage sur une lande. Source : Euskal Herriko Laborantza Ganbara.

Le broyage

Des travaux de broyages de landes sont menés depuis une dizaine d'années sur les estives communales d'Itxassou et d'Ainhoa, à travers les AFP et les GP.

Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi - Diagnostic 2011 - 2012

Pratiques des broyages et des écobuages (entre 1997 et 2001) sur le site Natura 2000



Sources : SCAN250 (IGN) DREAL Aquitaine/EHI.G

Cartographie 14: Zones de broyage et d'écobuage sur le massif

Le **déséquilibre en matière de pâturage et d'entretien** illustrés par l'opposition secteurs hauts très pâturés et secteurs bas délaissés a des **répercussions sur les milieux naturels sensibles** (fermeture des landes à bruyères, piétinement des tourbières d'altitude, dégradation des pelouses d'altitude).
La **conservation des espèces et des habitats** d'intérêt communautaire passe par un **travail en commun avec les éleveurs transhumants** en faveur d'un projet de **développement agropastoral durable et équilibré** du massif.

L'ensemble de cette étude rend compte d'une utilisation agropastorale du massif en pleine mutation. Plusieurs causes ont été évoquées par les éleveurs pour expliquer l'abandon de la montagne. La diminution du nombre d'exploitations sur le territoire a pour conséquence la diminution du nombre de troupeaux. La pression foncière, l'urbanisation « grignotant » des terres agricoles en plaine.

L'intensification des systèmes ovin lait (augmentation de la productivité laitière, allongement de la période de traite, intensification du mode d'alimentation...) rend difficile l'utilisation de la montagne par les bêtes devenues moins rustiques. Pour de nombreux éleveurs : « les bêtes craquent! ». Le manque de main d'œuvre dans les fermes entraîne des difficultés pour assurer le suivi et la conduite de troupeaux et les travaux agricoles en montagne.

A cela s'ajoute également des conflits avec les autres usagers de la montagne de plus en plus nombreux (problèmes avec les chiens non tenus en laisse, avec les chasseurs...). On recense également des problèmes de cohabitation entre éleveurs sur des questions sanitaires, répartition du stock fourrager (pottok/brebis)...

Pour finir, le manque d'entretien de la montagne a été également évoqué comme élément de dégradation de la qualité pastorale de ce territoire.

Dans le cadre de ces enquêtes, des **perspectives positives concernant l'utilisation de la montagne** se sont dégagées. La montagne reste un espace fondamentalement corrélée à la vie des paysans. Elle est emblématique pour tous les usagers. La relation entre les paysans enquêtés et la montagne reste bien présente malgré ces grandes évolutions agricoles.

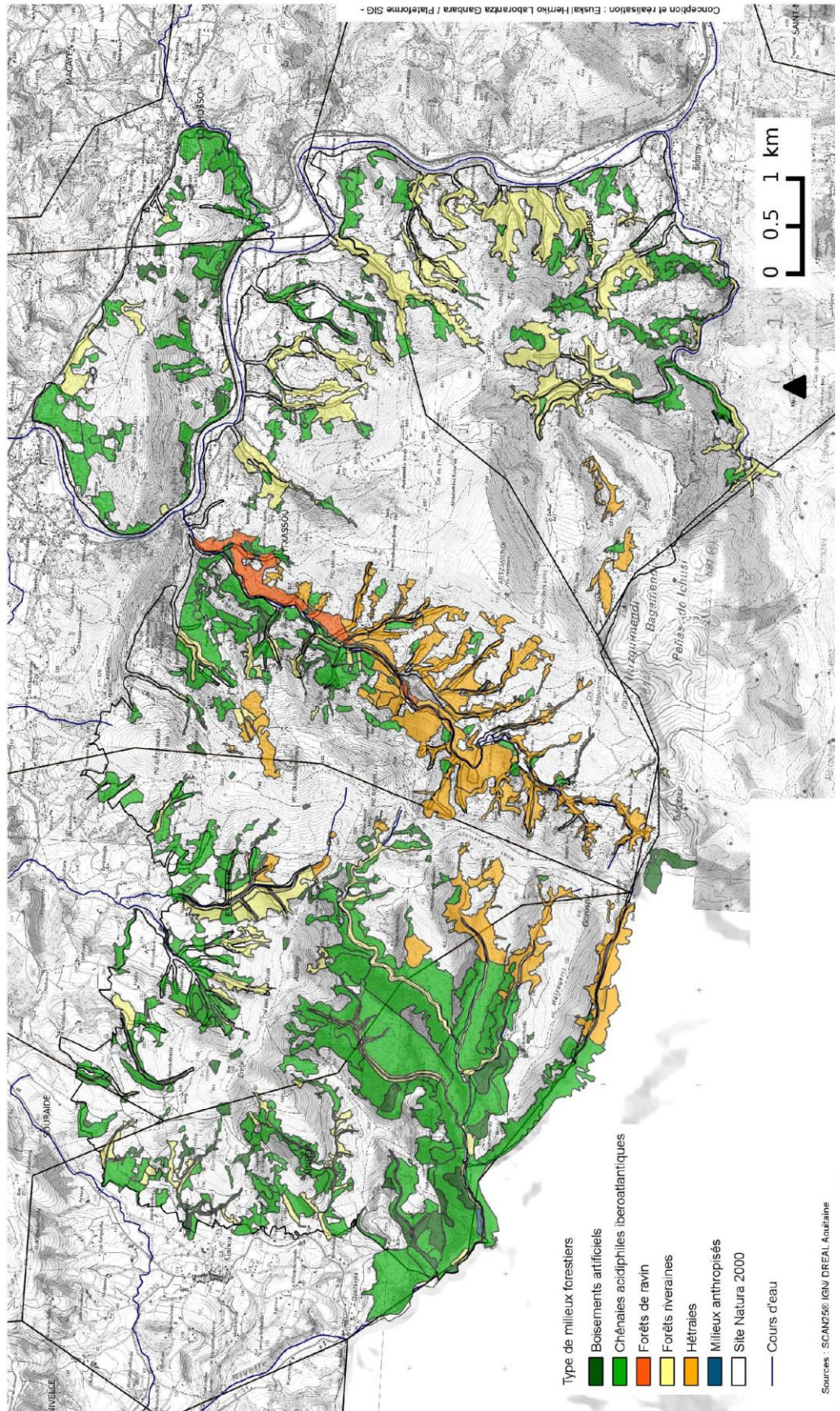
Des pistes de reconquête pastorale se dessinent avec les paysans comme avec les communes gestionnaires d'estives (programme de broyage, écobuage, fauche, soutien à la sasi ardi, améliorations des équipements). Au vue du contexte économique actuel et dans la perspective d'autonomie alimentaire sur la ferme, les paysans enquêtés se questionnent sur la réutilisation de la montagne. Certains souhaitent absolument maintenir cette activité pastorale, d'autres se questionnent sur les possibilités de retourner faire transhumier un troupeau.

Le programme Natura 2000 vient soutenir et compléter ces **efforts de réutilisation de la montagne** via des **contrats avec les usagers** (mesures agro-environnementales territorialisées) **et de l'accompagnement technique (animation)**. Cet outil est un complément au plan de soutien de l'économie agro-sylvo-pastorale des Pyrénées.

3.5 LA FORET SUR LE SITE

La forêt recouvre 31 % du site (soit 1826.15 ha). Elle est principalement composée de chênaies acidiphiles ibéro-atlantiques (1006 ha), de hêtraies acidiphiles (317 ha), de hêtraies-chênaies à faciès hygrophile (217 ha), de hêtraies-chênaies en mélange (175 ha). Les espèces exotiques et les résineux représentent 50 ha.

Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi - Diagnostic 2011 - 2012
Type de milieux forestiers sur le site Natura 2000



Cartographie 15: Type de milieux forestiers sur le site Natura 2000

| Communes du site Natura 2000 | Surfaces forestières par commune (%) |
|------------------------------|--------------------------------------|
| <i>Ainhoa</i> | 30.7% |
| <i>Espelette</i> | 13.8% |
| <i>Souraïde</i> | 9.8% |
| <i>Itxassou</i> | 11.7% |
| <i>Louhossoa</i> | 11.2% |
| <i>Bidarray</i> | 7.8% |
| TOTAL | 13.5% |

Figure 23 : Part de milieux forestiers pour chacune des communes composant le site
Sources : Centre Régional de la Propriété Forestière, 2009/ Office National des Forêt, 2007

La forêt recouvre 13.5 % de la surface totale des 6 communes du SIVU. Les espaces forestiers représentent moins de 8 % pour Bidarray et jusqu'à + de 30 % pour Ainhoa.

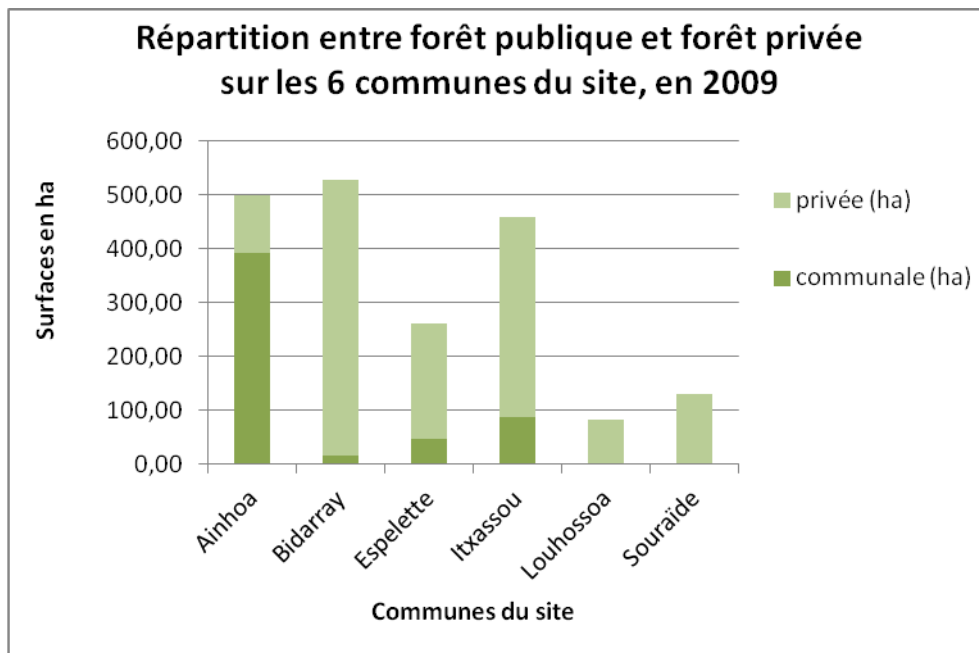


Figure 24 : Répartition entre forêt communale et la forêt privée
Sources : Centre Régional de la Propriété Forestière, 2009

Louhossoa et Souraïde ne possèdent pas de surfaces forestières communales. Les forêts sont essentiellement privées excepté sur Ainhoa où une vaste forêt communale bénéficie du régime forestier Office National des Forêts (ONF). Le document cadre de l'aménagement forestier de la forêt d'Ainhoa a été révisé par l'ONF en 2007 avec comme principal objectif la production de bois d'œuvre (feuillus et résineux de qualité) de bois de chauffage et la protection physique des sols en vue de la prévention des risques de crue de la Nivelle.

| Communes du site | Part de forêt communale (en %) | Part de forêt privée (en %) |
|------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| <i>Ainhoa</i> | 78,8 % | 21,2 % |
| <i>Espelette</i> | 18,5 % | 81,5 % |
| <i>Souraïde</i> | 0,2 % | 99,8 % |
| <i>Itxassou</i> | 19,0 % | 81,0 % |
| <i>Louhossoa</i> | 0,4 % | 99,6 % |
| <i>Bidarray</i> | 3,1 % | 96,9 % |
| TOTAL | 27,8 % | 72,2 % |

Figure 25 : Part de la forêt communale et de la forêt privée sur les communes présentes sur le site
Sources : Centre Régional de la Propriété Forestière, 2009

Sur les 6 communes, 72.2 % de la forêt est privée contre 27.8 %. 20 % des boisements d'Espelette et d'Itxassou est communal, alors que cette proportion est très faible pour Souraïde, Louhossoa et Bidarray (moins de 4 %).

Une forêt morcelée et privée appartenant à plus de 700 propriétaires

Si l'on exclue la commune d'Ainhoa qui possède une part importante en forêt communale, 89 % de la forêt est privée. Ces formations forestières appartiennent à + de 700 propriétaires, soit avec une moyenne de 1.97 ha par propriétaire.

| Communes présentes sur le site | Nombre de propriétaires | Nombre propriétaires privés | Surface par propriétaires privé (en ha) |
|--------------------------------|-------------------------|-----------------------------|---|
| <i>Ainhoa</i> | 77 | 75 | 1,40 |
| <i>Espelette</i> | 137 | 135 | 1,58 |
| <i>Souraïde</i> | 50 | 49 | 2,68 |
| <i>Itxassou</i> | 236 | 231 | 1,61 |
| <i>Louhossoa</i> | 80 | 78 | 1,05 |
| <i>Bidarray</i> | 152 | 150 | 3,41 |
| TOTAL | 732 | 718 | 1,97 |

Figure 26 : Caractérisation de la forêt privée sur chaque commune
Sources : Centre Régional de la Propriété Forestière, 2009

Du fait de son morcellement important et de la topographie particulière, la forêt fait l'objet d'une gestion forestière réduite.

Toutes les communes du site sont incluses dans le périmètre d'un plan de développement de massif mené par le Centre Régional de la Propriété Forestière dans le cadre de la Charte de la Montagne Basque. Des actions telles que des diagnostics sylvicoles ont été réalisées sur les communes concernées par le périmètre Natura 2000.

Les fonctions de la forêt

La fonction économique est faible ici voire inexistante sur certaines parcelles sauf pour la forêt publique d'Ainhoa. Elle est marquée par une topographie difficile (forte pente, accessibilité réduite), un fort morcellement des propriétés et des stations de qualité moyenne.

Les forêts sont peu exploitées : les propriétaires y coupent un peu de bois de chauffe pour autoconsommation et quelques exploitants locaux, suffisamment équipés, exercent une activité de production de bois de chauffe pour une clientèle de proximité. La production de bois de service (essentiellement fabrication de piquets à base de châtaignier et de robinier) est également représentée.

Ces forêts sont marquées par le vieillissement avec des problèmes de manque de régénération.



**Photographie 26: Hêtraie installée en forte pente.
Source : Conservatoire des Espaces Naturels
d'Aquitaine.**

La forêt présente des fonctions paysagère et environnementale importantes. Elle possède un rôle de protection dans le maintien des sols, la prévention des risques de crues, l'épuration des eaux. De plus, elle constitue un véritable réservoir de biodiversité, de nombreux espèces et habitats d'intérêt communautaire et participe au bon maintien des équilibres écologiques de la montagne. Elle fait partie intégrante de la mosaïque des milieux.

Elle a également une fonction cynégétique dans la mesure où elle constitue un habitat pour les sangliers, les chevreuils ou autres gibiers. Des équipements de chasse (cabanes, postes de tir) y sont présents.

La forêt possède également une fonction sylvopastorale : elle fournit abri et aliment au bétail. Les boisements sont fréquemment exposés aux incendies par des écobuages contrôlés ou pas. Certains habitats forestiers d'intérêt communautaire tels que les forêts de têtards, les chênaies tauzin sont indissociables du système sylvopastoral ancestral. Néanmoins, on note un manque de régénération naturelle à cause de la fréquence du feu et de son intensité et de l'abandon de ces espaces par les propriétaires agriculteurs.

Enfin, la forêt a également une fonction d'accueil du public. Les forêts présentent des paysages variés et gorgés d'histoire (nombreuses mines, places à charbon, vieux arbres têtards...) qui attirent le grand public. De nombreux sentiers ont été mis en place au sein de la forêt, par exemple les « sentiers Nivelles » autour de la forêt d'Ainhoa, les sentiers du GR10 et du Plan Local de Randonnée (PLR). Cependant, aucun équipement spécifique n'est présent pour faire découvrir le patrimoine forestier. La fréquentation touristique non gérée peut avoir des impacts sur des espèces telles que les chauves-souris, les espèces des ravins, l'entomofaune ou sur des habitats forestiers sensibles. De plus, il est important de souligner le risque juridique lié à la circulation non conventionnée en forêt privée.

Une exception : la forêt publique d'Ainhoa

La forêt publique d'Ainhoa, entièrement incluse dans le site Natura 2000, couvre 428,84 ha de forêt et de lande. Les peuplements présents sont constitués par des futaies de chêne pédonculé (53 %), des futaies de chêne rouge (11 %), des futaies résineuses ou mixtes (5 %), autres futaies feuillues (13 %), des taillis d'aulne glutineux et de robinier et des landes fauchées et arbustives (18 %).

| Types de peuplements | Part de la surface totale |
|-------------------------------|---------------------------|
| <i>Chêne pédonculé</i> | 53 % |
| <i>Chêne rouge d'Amérique</i> | 11 % |
| <i>Autres feuillus</i> | 13 % |
| <i>Pin laricio</i> | 4 % |
| <i>Autre résineux</i> | 1 % |
| <i>Vides boisables</i> | 13 % |
| <i>Et non boisables</i> | 5 % |

Figure 27 : Principales essences présentes dans la forêt d'Ainhoa

Elle est gérée par l'Office National des Forêts à partir d'un aménagement forestier allant de 2007 à 2026. Un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles est en cours de validité. L'aménagement forestier a deux objectifs opérationnels :

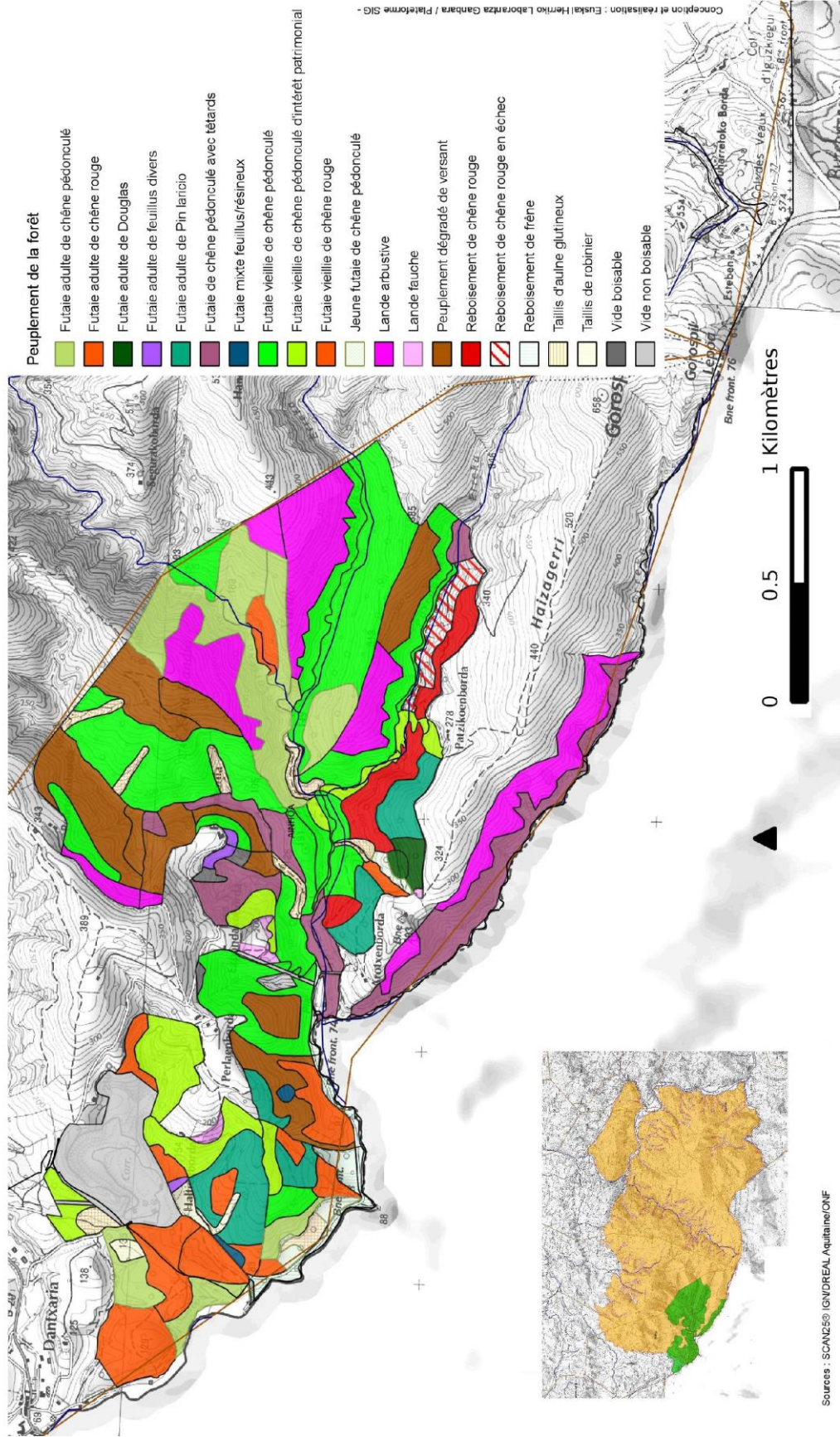
- la production de bois de qualité et de bois de chauffe avec un objectif annuel de 786 m³ de bois pour un bénéfice 26 036 € par an (dont 40 % en bois d'affouage et 60 % de bois d'œuvre vendu par adjudication vers le marché espagnol),
- la protection physique des sols en vue de la prévention des risques de crue de la Nivelles.

Ce document cadre fait une analyse du milieu naturel : des habitats et des espèces présents sur le site. Dans le programme d'actions, des dispositions sont prises en compte en faveur du maintien de la biodiversité, équilibre faune/flore et chasse/pêche, des paysages, accueil du public, sites d'intérêt culturel, l'exploitation pastorale du milieu et la gestion de la ressource en eau.

La forêt d'Ainhoa se caractérise par une **surface importante de landes et de zones non boisées** (18%) et un **vieillessement marqué des peuplements** (47% des peuplements âgés de 120 ans et plus). Il se pose alors la question de **sa pérennité** : *L'avenir de cette forêt ne pourra être assuré qu'au prix d'un effort de reboisement important* (Aménagement forestier, ONF, 2007)

Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi - Diagnostic 2011 - 2012

Situation de la forêt publique d'Ainhoa sur le site Natura 2000



Cartographie 16: Situation de la forêt publique d'Ainhoa dans le site Natura 2000

Particularité locale : les vieilles forêts à arbres têtards.

Le site Natura 2000 comprend de vieilles forêts à arbres têtards qui témoignent d'une cohabitation multiséculaire entre le pâturage et la production de bois. Traditionnellement, les chênes et hêtres étaient étêtés à 3 mètres de hauteur puis les branches étaient coupées tous les quinze ans pour que les nouveaux rejets puissent se développer hors d'atteinte des animaux. Ces branches étaient utilisées pour faire du charbon et du bois de chauffe et les arbres offraient de généreuses glandées nourrissant porcs et brebis. La pratique de la taille régulière engendrait des blessures qui pouvaient évoluer dans le temps en cavité et formaient des populations de vieux arbres creux qui constituent un habitat privilégié pour des espèces d'insectes rares en Europe comme l'Osmoderme ou la Rosalie des Alpes.

Mais le traitement en têtard n'est aujourd'hui plus du tout pratiqué. Le maintien de la présence de ces arbres creux est menacé : leur durée de vie restante est estimée à moins de 50 ans et leur remplacement n'est pas assuré.



Photographie 27: Arbre têtard. Source : Euskal Herriko Laborantza Ganbara.

Les **forêts locales** présentent **des intérêts écologiques et environnementaux majeurs**, identifiés dans le diagnostic écologique. Elles sont la résultante d'une **gestion sylvopastorale ancestrale** qui aujourd'hui, n'est plus assurée. En absence de débouchés économiques intéressants, les forêts sont **peu à peu abandonnées**, ce qui compromet la pérennité de certains habitats forestiers patrimoniaux.

La préservation des habitats et espèces forestières d'intérêt communautaire passera par un travail en **étroite collaboration avec les communes, le CRPF et l'ONF**. Elle passera par un **effort de sensibilisation et de communication** auprès des nombreux propriétaires forestiers privés et par la **proposition d'actions forestières pertinentes**.

3.6 LA CHASSE SUR LE SITE

Le massif présente des milieux diversifiés et des paysages contrastés abritant de nombreuses espèces de gibiers et constitue ainsi un territoire où se pratique de la chasse. L'activité regroupe plus de 330 chasseurs sur les 4 communes les plus concernées par le site.

La vie associative de la chasse en France se structure autour des sociétés de chasse et de leurs Fédérations Départementales et Régionale des Chasseurs.

Chaque commune peut être constituée en Association Communale de Chasse Agréée (ACCA). Le territoire de l'ACCA est formé à partir du droit de chasse sur les propriétés d'une superficie inférieure au seuil fixé pour le département (60 % des propriétaires terriens représentant 60 % de la superficie chassable) et à la suite d'une enquête publique. Chaque ACCA a pour obligation de garder au minimum 10 % de son territoire de chasse en réserve.

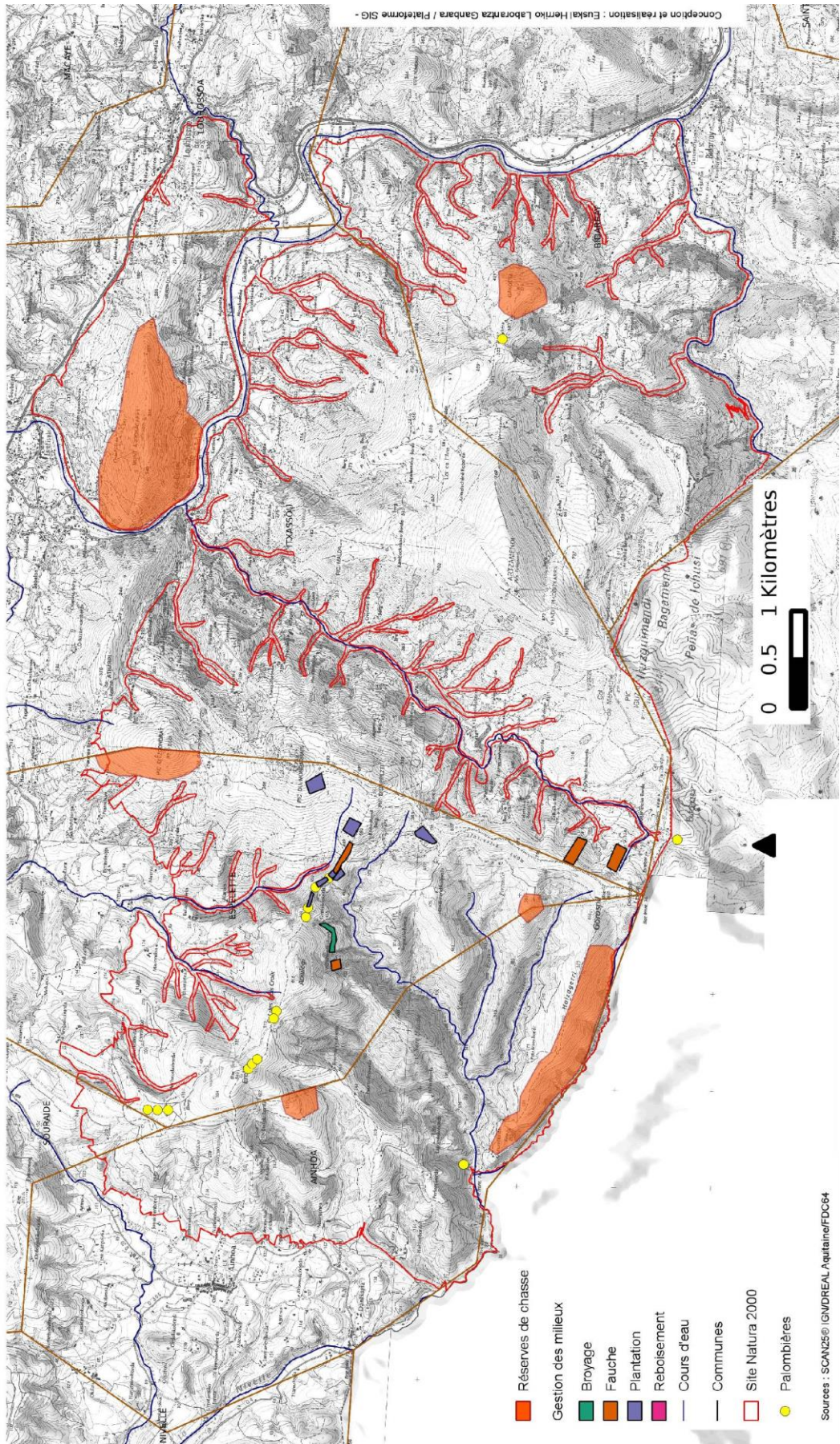
| Communes | Structures | Nombre d'adhérents | Territoire de chasse (ha) |
|------------------|-------------|--|--|
| <i>Bidarray</i> | ACCA | 77 | Artzamendi/ Iparla/ Baigura |
| <i>Itxassou</i> | ACCA | 110 | Tout le site/ Postes de tir à Bizkarluze |
| <i>Espelette</i> | ACCA + AICA | 90 | Tout le site/ Postes de tir crête des 3 croix |
| <i>Ainhua</i> | ACCA + AICA | 55 | Tout le site/ Postes de tir Matxinborda, erebi (Espelette) |
| <i>Louhossoa</i> | ACCA | Aucune donnée précise sur l'activité en site Natura 2000 | |
| <i>Souraïde</i> | ACCA | | |

Figure 28 : Organisation et acteurs de la chasse sur le site Natura 2000

Sources : FDC 64, ACCA, AICA et ONF

Les ACCA sont fédérées au sein de la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC 64) qui leur apporte conseil juridique et appui technique et financier dans le cadre du Schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC 2012-2018 qui est en cours de validation).

Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi - Diagnostic 2011 - 2012
Localisation des réserves de chasse et des palombières
sur le site Natura 2000



Cartographie 17 : Localisation des réserves de chasse et des palombières

| Structures | Actions | Liens avec les enjeux écologiques du site |
|--------------|---|---|
| FDC 64 | <p>Représentant des intérêts des chasseurs à l'échelle départementale : organisation, information et formation des chasseurs.</p> <p>Actions plus globales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du Schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC 2012-2018). - Animation d'actions pédagogiques sur la faune sauvage - Gestion du système d'indemnisation des dégâts du grand gibier - Actions au titre de la protection de la Nature : financement de plantations, de travaux d'aménagements des milieux et de la protection de la faune, études et suivis de populations, lutte contre le braconnage... | <p>Partenariat possible pour la sensibilisation des chasseurs dans le cadre de l'animation Natura 2000.</p> <p>Partenaire technique et financier possible pour les actions de communication et de préservation des habitats et espèces naturels et de communication.</p> <p>Actions pouvant faire l'objet de contrats Natura 2000 (broyages, plantations...) en faveur d'habitats et espèces d'intérêt communautaire.</p> |
| ACCA et AICA | <p>Représentant des intérêts des chasseurs à l'échelle communale et intercommunale.</p> <p>Sous la coordination de la FDC 64, organisation technique de la chasse, éducation cynégétique de ses membres, régulation des animaux nuisibles, respect du plan de chasse et des plans de gestion</p> | <p>Partenaires indispensables pour la sensibilisation des chasseurs à la préservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire.</p> |

Figure 29 : Représentations des chasseurs sur le site Natura 2000
Sources : FDC 64, ACCA, AICA et ONF

Les chasseurs sont des acteurs de la montagne de par leurs actions quotidiennes, en lien avec les habitats et les espèces, dont ils en assurent aussi le financement. De par leur connaissance de terrain et des animaux qui y vivent, les chasseurs et les fédérations des chasseurs ont donc un rôle prépondérant pour :

- l'aménagement et la sauvegarde des biotopes favorables à la faune sauvage,
- la protection directe de la faune elle-même,
- L'entretien de zones humides,
- Le suivi des populations des espèces chassables.

C'est pour cela que les chasseurs, leurs associations locales de chasse ou les Fédérations des chasseurs (agrée au titre de la protection de la nature depuis 30 ans) sont des acteurs mobilisables dans le cadre d'action liée à Natura 2000 en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Des actions de plantation, de broyage et de fauche de fougères sont actuellement entreprises par les chasseurs sur le site.

| Gibier | | Biotope | Type et période de chasse | Cadrage de la chasse | Evaluation de la population | Actions gestion de population |
|---------------------|--------------------------|---|--|---|--|---|
| <i>Grand gibier</i> | <i>Sangliers</i> | Milieus forestiers et milieux embroussaillés | Chasse en équipe par battus aux chiens courants. Période : de septembre / novembre (selon les communes) jusqu'à fin février. Week-end, mercredis, jours fériés. Périodes d'autorisations spéciales pour agrainage. | Droits de chasse + autorisations exceptionnelles si dégâts avérés sur les parcelles agricoles (estives ou cultures) | Noyaux de population relativement importants entre Ainhoa et Bidarray où les populations semblent même en augmentation | Effectifs : 60 à 120 |
| | <i>Chevreuils</i> | Divers, allant de la forêt aux milieux ouverts (bosquets, landes) | Chasse en équipe par battus aux chiens courants. Période : idem sangliers | Droits de chasse matérialisés par des bracelets individuels à usage unique. | Espèce en expansion en France depuis l'instauration du plan de chasse obligatoire dans les années 70. | Effectifs : 250 à 300 |
| <i>Petit gibier</i> | <i>Renards</i> | Divers | Période : septembre-février. Possible en juin, juillet, août. Toute personne autorisée à chasser le sanglier ou le chevreuil peut tirer le renard dans les mêmes conditions. | Espèce classée comme « nuisible ». Dotation départementale de 150€ accordée aux piégeurs souhaitant s'équiper en matériel de piégeage des nuisibles (renards, mustélidés et corvidés) | Population en augmentation | Suivi d'espèce par comptages nocturnes, piégeages sur plaintes des éleveurs |
| | <i>Lièvres et lapins</i> | Milieus ouverts et petits bois, garennes. | Petites équipes de 2-3, avec chiens courants. Période : octobre - fin novembre. Week-end, jours fériés. | Attribution de bracelets lièvres. | Espèces qui se maintiennent à des niveaux de présence assez faible (suite à de fortes diminutions depuis les années | Actions de comptages. Mise en réserve de territoires sur Bidarray où la chasse est interdite pour |

| | | | | | |
|-------------------------------------|---|---|--|---|---|
| | | | | 50 à cause de maladies et de l'écobuage). Actuellement, prélèvements anecdotiques | restaurer les populations |
| <i>Perdrix, faisans, Bécasses.</i> | Milieus ouverts milieux forestiers (bécasses) | Chasse individuelle, avec chiens courants. Période : du 11 septembre au 25 décembre (20 février pour la bécasse). Week-end, jours fériés. | Bécasse : Prélèvement Maximal Autorisé de 30 oiseaux pour la saison, six par semaine, deux par jour par chasseur ou groupe de chasseurs. | Pour la bécasse, chasse de passionnés | Lâchers d'espèces et opérations de suivis |
| <i>Colombidés: palombes, grives</i> | Cols et crêtes de montagne | Tirs au vol. Période : Mois d'octobre à mi novembre | Postes de tirs privés gérés par les propriétaires ou postes tirs communaux gérés par les ACCA | Quelques postes de tirs localisés sur 3 zones (Espelette, Itxassou) Prises annuelles rares pour les palombes voir inexistantes pour les colombins, plus importantes pour les grives | |

A noter : la présence erratique de cerfs, provenant certainement du noyau existant en Navarre, vallée du Baztan.

Figure 30 : La pratique de la chasse sur le site Natura 2000
Sources : FDC 64, ACCA, AICA et ONF

| Actions | Caractérisation | Liens avec les enjeux écologiques du site |
|---|---|--|
| <i>Chasse</i> | Cf. figure précédente | Aucune espèce ou habitat d'IC directement impactée par l'activité. Mais risques de dérangement oiseaux rupestres. Impacts théoriques mais non démontrés du grand gibier sur certains habitats au vu des faibles densités présentes Divergence d'opinion sur la façon de gérer les landes au détriment des landes à bruyères (habitat d'IC) |
| <i>Piégeage des nuisibles</i> | 9 espèces classées comme nuisibles sur le département : renard, fouine, ragondin, rat musqué, martre, vison d'Amérique, pie bavarde, corneille noire, étourneau sansonnet. Motivations diverses pour le piégeage : - Prévention des dommages sur les activités agricoles et aquacoles - Intérêt de la santé et sécurité publique - Protection de la flore et faune sauvage. | 27 piégeurs agréés sur le site mais seuls quelques-uns en activité. Piégeages le plus souvent à la demande des agriculteurs. Pas d'impact direct entre l'activité et la préservation des espèces et habitats d'IC |
| <i>Actions de gestion de populations de gibiers</i> | Comptages nocturnes de renards, de lièvres. Lâchers de perdrix (Itxassou) | Pas d'impact direct entre l'activité et la préservation des espèces et habitats d'IC |
| <i>Entretien de sentiers</i> | Réalisé sur les communes de Bidarray, Itxassou. | Partenaires potentiels pour de futures actions d'aménagement des sentiers en lien avec les enjeux Natura 2000. |
| <i>Plantation</i> | Réalisé sur les communes d'Itxassou, Espelette. | Partenaires potentiels pour la mise en œuvre de futures actions forestières Natura 2000. |
| <i>Broyage de landes</i> | Possibilité de broyages avec le soutien de la FDC 64 pour favoriser les territoires de lièvres, lapins, faisans et autres gibiers de milieux ouverts. Non réalisé par les ACCA sur le site. | Impact positif pour le maintien des milieux de landes ouvertes. Partenaires potentiels pour la mise en œuvre d'action de gestion des milieux ouverts Natura 2000. |

Figure 31 : L'action des chasseurs sur la montagne

L'activité des chasseurs est **dynamique sur le territoire**. L'**impact sur les habitats et espèces naturels** d'intérêt communautaire peut être considéré comme **faible**. Néanmoins des liens indirects et les divergences d'opinions sur la façon de gérer les territoires peuvent avoir des effets sur la pérennité de certains habitats naturels. Les chasseurs participent à la **gestion des milieux montagnards**. **Leur contribution à la démarche Natura 2000 est donc importante**.

3.7 TOURISME ET LOISIRS SUR LE SITE

A l'interface entre océan et montagne, le massif du Mondarrain et de l'Artzamendi présente des paysages et des milieux naturels exceptionnels qui attirent de nombreux visiteurs. La pratique de randonnées et autres activités de pleine nature (VTT, escalade...) est en constante augmentation.

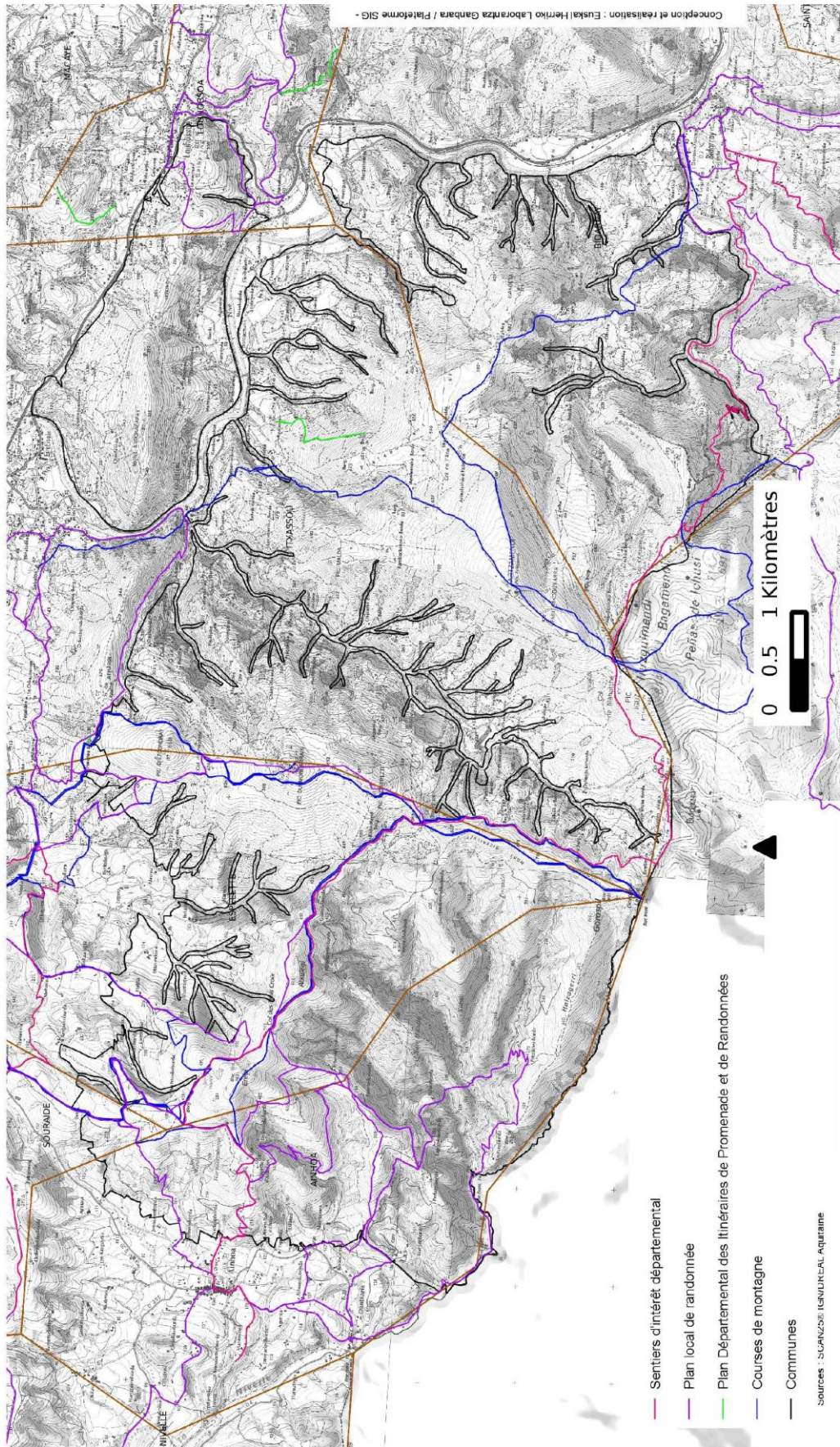
| Type d'activité | Caractérisation | Liens avec les enjeux écologiques du site |
|--------------------------------------|---|---|
| <i>Randonnée à pied</i> | <p>Nombreux sentiers sur tout le site 2 types d'itinéraires, très fréquentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le GR 10 : géré et entretenu par le Conseil Général. - Les circuits PLR gérés par les Communautés de Communes - <p>Quelques sites à forte fréquentation : Harpeko saindua à Bidarray, Le col de Mehatse à Itxassou, la chapelle d'Ainhoa, les deux sommets d'Artzamendi et Mondarrain.</p> <p>Zones de parking en lien avec les activités de randonnées et autres sports ou loisirs. Quelques secteurs à fortes fréquentation : Col de Mehatse, les abords du Baztan et de la Nive, Chapelle d'Ainhoa.</p> | <p>Une fréquentation croissante et non canalisée entraîne une dégradation de certains habitats et espèces sensibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dégradation par piétinement de zones humides, habitats rocheux et stations de trichomanes ou autres espèces végétales remarquables, - dérangement des habitats à chauves-souris (bordes, grottes et cavités), - destruction directe par cueillette ou vandalisme d'espèces (collectionneurs, botanistes ou par méconnaissance). |
| <i>VTT</i> | <p>Activité en développement.</p> <p>Utilisation des sentiers de randonnées existants.</p> | <p>Une fréquentation croissante et non canalisée entraîne une dégradation de certains habitats et espèces sensibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dégradation par piétinement de zones humides, habitats rocheux et stations de trichomanes ou autres espèces végétales remarquables, - dérangement des habitats à chauves-souris (bordes, grottes et cavités) |
| <i>Escalade</i> | <p>2 sites d'escalade actuellement recensés dans les topoguides :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le rocher du Baztan : privé. Géré à des fins commerciales par un prestataire de sports de pleine nature de Bidarray. - Rocher et blocs du Mondarrain : propriété communale. <p>Site faisant l'objet d'une convention de gestion avec la FFME. Projet de rééquipement du site en 2012. Fréquentation relativement peu importante du fait d'un accès difficile.</p> | <p>Pas d'impacts directs sur les habitats d'intérêt communautaire</p> <p>Possible dérangement des chauves-souris ou autres espèces d'oiseaux (sur certaines périodes de l'année).</p> <p>Liens indirects possibles liées à l'accès aux sites (idem randonnées).</p> |
| <i>Courses pédestres de montagne</i> | <p>3 courses majeures dans l'année :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Euskal Herriko Mendi Maratoia, -Hirukasko, -Course des crêtes <p>: + de 7000 coureurs et 1500 spectateurs</p> <p>Nombreuses courses ponctuelles organisées par des associations ou de façon individuelle.</p> | <p>Risque de piétinement d'habitats sensibles par les concurrents, par les spectateurs et par les 4*4 prévus pour le ravitaillement et la sécurité des coureurs.</p> |

| | | |
|---|--|--|
| <p><i>Sports d'eaux vives</i></p> <p>(cf. DOCOB Nive)</p> | <p>Activités qui se concentrent sur la Nive principale : 54 000 personnes par an (2008) sur deux parcours (Ossès-Bidarray de 5.5km) et Itxassou-Pas de Roland (5km).</p> <p>Syndicat de sports d'eaux vives du Bassin de la Nive regroupant 8 prestataires locaux pour une gestion collective de l'activité.</p> | <p>La bibliographie révèle des impacts possibles de la pratique sur les milieux aquatiques : dégradation de la ripisylve, dérangement des frayères, gêne des poissons</p> <p>Mais la cartographie du DOCOB du site Natura 2000 la Nive ne relève pas de dégradations directement liées à l'activité.</p> |
| <p><i>Canyoning</i></p> <p>(cf. DOCOB Nive)</p> | <p>Cours d'eau du Laxia et du Baztan anciennement utilisés pour le canyoning. Aujourd'hui interdit. Pratique actuelle anecdotique</p> | <p>Impacts avérés : érosion des berges, dégradation d'habitats rivulaires ou espèces végétales sensibles par piétinement.</p> |
| <p><i>Course motorisée</i></p> | <p>1 course automobile : Le Rallye du Labourd : entre 70-80 véhicules, itinéraire sur pistes</p> | <p>Une petite partie du parcours entre à l'intérieur du site Natura 2000.</p> <p>Impacts possibles : pollution sonore, dégradations milieux sensibles par le public ou l'organisation.</p> |
| <p><i>Moto, quad 4*4</i></p> | <p>Arrêtés municipaux interdisant la circulation des engins motorisés sur 3 communes sur les 4 communes concernées par Natura 2000 en montagne. Pratique globalement en baisse mais toujours existante sur certains secteurs.</p> | <p>Dégradation d'habitats sensibles par piétinement.</p> <p>Difficulté de limitation de l'impact du fait de la divagation des engins hors des sentiers balisés.</p> <p>Pollution sonore.</p> |

Figure 32 : Les activités sportives et les impacts potentiels sur les milieux et les espèces

Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi - Diagnostic 2011 - 2012

Principales activités pédestres sur le site Natura 2000



Cartographie 18 : Localisation des sentiers, des zones de fréquentations et des principales activités sportives sur le site Natura 2000



Photographie 28: Manifestation sportive sur le Mondarrain. Source : Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine.

Les **activités et les usages de loisirs sont nombreux** sur le site et en constant développement. Si les impacts directs semblent faibles sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, **des liens indirects ou des conflits avec les autres usagers** peuvent entraîner des effets indirects qu'il est important de prendre en compte. **L'information, la sensibilisation et la concertation** entre les principaux acteurs permettront une **bonne prise en compte des enjeux environnementaux dans les activités**.

Les **espaces montagnards sont délaissés** par les agriculteurs, tandis que **la fréquentation et le développement des activités récréatives en montagne augmente** tout au long de l'année (randonnées, escalade....).

3.8 LES ACTIVITES INDUSTRIELLES

Le site présente une petite activité industrielle :

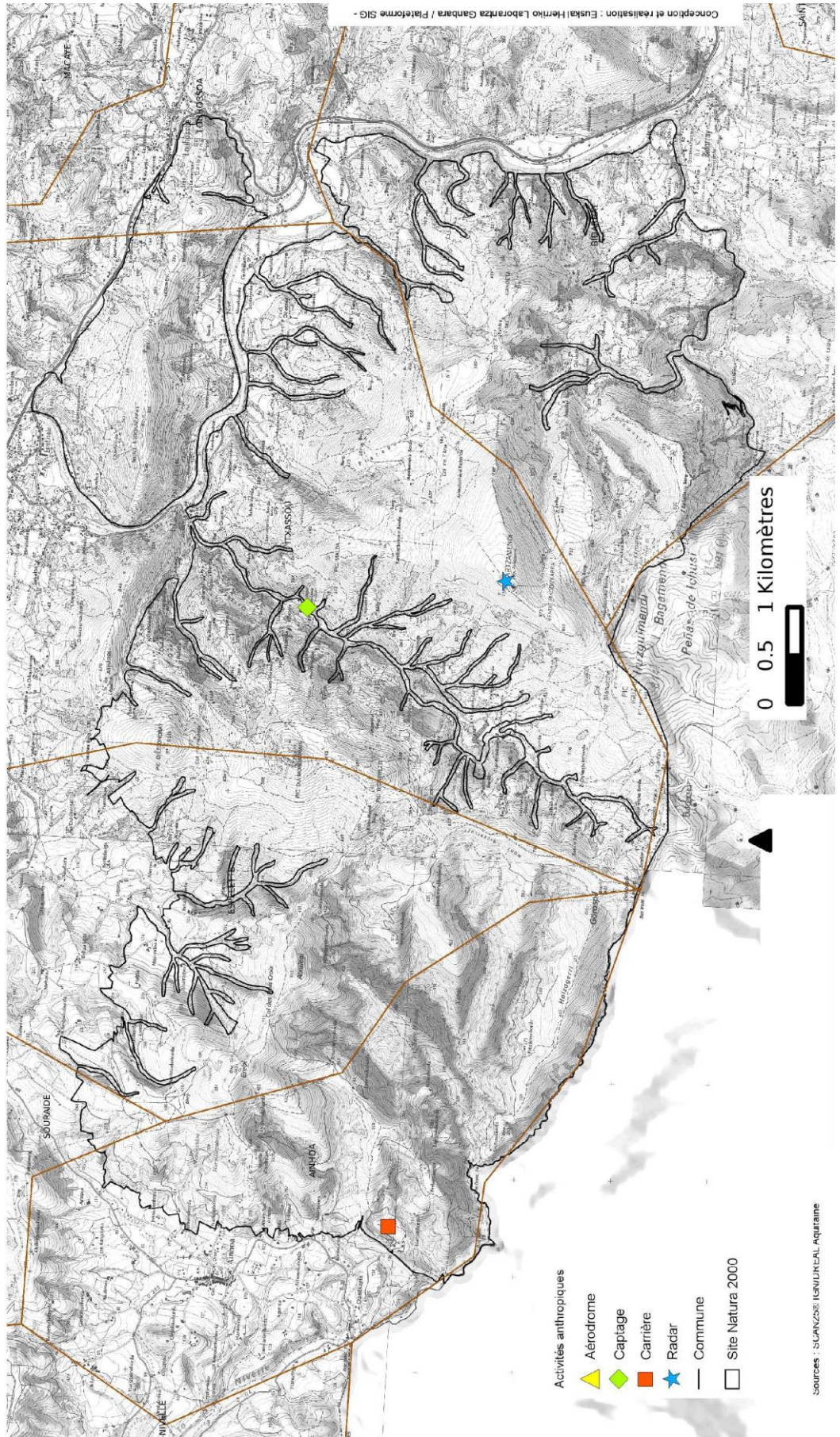
- une carrière d'extraction de matériaux de construction sur Ainhoa qui exploite une écaïlle de roche calcaire pour fabriquer des granulats pour le marché du bâtiment et des travaux publics de la région. Sa superficie de 18 ha comprend la zone d'extraction, de traitement et la zone de stockage des matériaux non commercialisables (production maximale autorisée = 290 000t/an)
- un radar de la direction générale de l'aviation civile et un relais de télécommunication sur le sommet d'Artzamendi
- des captages d'eau et des réservoirs dispersés sur l'ensemble du territoire, le principal étant celui de Laxia à Itxassou.

| Activité | Caractérisation générale | Liens avec les enjeux écologiques du site |
|--|--|---|
| <i>Carrière de la Forêt d'Ainhoa Située en intégralité à l'intérieur du site Natura 2000</i> | <p>S.A LARRONDE Située aux abords de la forêt domaniale d'Ainhoa sur des terrains bénéficiant du régime forestier</p> <p>Exploitation de calcaire à ciel ouvert créée en 1952.</p> <p>Autorisation d'exploitation jusqu'au 22 juin 2019:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Superficie actuelle : 20,70 Ha - tonnage total d'extraction : 4 287 500T /an - tonnage maximal : 290 000T/an - obligations de reboisements de compensation à chaque expansion (10 ,91 ha en cours) - obligation de remise en état en fin d'exploitation | <p>Impacts potentiels ou observés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - défrichements forestiers lors des extensions - dépôts stériles sur le ruisseau Ugaroreco, habitat potentiel de l'Euprocte des Pyrénées ; - risque de pollution par les eaux pluviales chargées de fines particules (bassin de décantation insuffisant) ; - pollution sonore ; - à long terme, régénération de la forêt longue et difficile en fin d'exploitation (nécessitant une reconstitution complète du sol). <p>Remise en état et végétalisation au gré de l'exploitation avec l'ONF : plantation arbres et arbustes après reconstitution d'un substrat meuble amendé sur les surfaces planes et hydroseeder sur des fronts calcaires sub-verticaux</p> |
| <i>Radar et relais de télécommunication</i> | <p>Sommet de l'Artzamendi Propriété de la Direction générale de l'Aviation Civile</p> | <p>A l'origine de la piste qui mène jusqu'au sommet de l'Artzamendi avec les problèmes de sur-fréquentation automobile associés.</p> |
| <i>Captages et sources</i> | <p>Nombreux captages et sources privés ou communaux sur le site.</p> | <p>Peuvent avoir un lien avec la dégradation de zones humides (assèchement, altération du fonctionnement de la zone humide).</p> |
| <i>Prélèvement d'eau du Laxia</i> | <p>Exploité par la régie des eaux de Bayonne</p> <p>Production de 10 000m³/jour desservant le bourg d'Itxassou et la ville de Bayonne.</p> <p>Périmètres de protection (immédiat, rapproché, éloigné).</p> | <p>Effet potentiels sur le fonctionnement du cours d'eau (cf. Natura 2000 Nive)</p> |

Figure 33 : Les activités industrielles et les impacts potentiels sur le site Natura 2000

Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi - Diagnostic 2011 - 2012

Localisation des activités industrielles sur le site Natura 2000



Cartographie 19 : Localisation des activités industrielles sur le site Natura 2000

L'industrie est peu **présente à l'intérieur du site Natura 2000**, territoire montagneux, éloigné des centres urbains. **L'impact de ces activités peut être considéré comme faible**, sous réserve d'un suivi régulier, du **respect des réglementations environnementales en vigueur et d'une remise en état en fin d'exploitation**.

Un travail en commun pourra être mené avec les propriétaires de sources (privées et communales) afin de **limiter l'impact des captages sur le fonctionnement des milieux humides** (zones humides et cours d'eau). Il est également important de noter la présence de **reboisements compensatoires (3.8 ha en 2012)** dans le cadre de l'expansion de la carrière, suite à une convention entre l'ONF et la société d'exploitation. Une demande d'autorisation d'extension et d'approfondissement est en cours d'instruction pour une durée de 15 ans portant la surface totale à 23 hectares environ.

Synthèse du diagnostic socio-économique

L'UTILISATION AGRO-PASTORALE traditionnelle est à l'origine des **milieux naturels riches et diversifiés** présents sur le site.

Cependant la mutation des pratiques agricoles conduit à un déséquilibre entre les secteurs hauts souvent surpâturés et les secteurs bas délaissés. En conséquence, le surpâturage entraîne la **dégradation des milieux humides et des pelouses d'altitude** alors que le **manque de pression de pâturage** et d'entretien conduisent à la fermeture des zones intermédiaires et l'embroussaillage par les ajoncs.

Des perspectives positives se dégagent néanmoins quant à **l'utilisation de la montagne**. Emblématique pour tous les usagers, elle reste un **espace fondamentalement corrélée à la vie des paysans**. Au vu du contexte économique actuel, des **pistes de reconquête pastorale** se dessinent (broyage, écobuage, fauche, amélioration des équipements).

LA FORET recouvre 31% du territoire du site. Les forêts sont essentiellement privées excepté sur Ainhoa où une vaste forêt communale bénéficie du régime forestier Office National des Forêts.

Les peuplements forestiers sont le résultat d'une **gestion sylvopastorale ancestrale** qui aujourd'hui, n'est que faiblement assurée. La préservation des habitats et des espèces forestières d'intérêt communautaire passera par un travail en étroite collaboration avec les communes, l'O.N.F et le C.R.P.F (Centre Régional de la Propriété Forestière) et auprès des propriétaires forestiers avec la proposition de mesures contractuelles pertinentes.

TOURISME ET LOISIRS :

à l'interface entre océan et montagne, le massif du Mondarrain et de l'Artzamendi présente des paysages et des milieux naturels exceptionnels qui attirent **de nombreux visiteurs**. La **pratique de randonnées et autres activités de pleine nature** est en constante augmentation.

Si les impacts directs semblent faibles sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, des conflits avec les autres usagers peuvent produire des effets qu'il est important de prendre en compte.

CHASSE : le massif présente des milieux diversifiés et des paysages contrastés abritant de nombreuses espèces de gibiers et constitue ainsi un territoire où se pratique la chasse. **Acteurs de la montagne**, les chasseurs participent à **la gestion des milieux montagnards** ; leur contribution à la démarche Natura 2000 est donc importante.

INDUSTRIE : l'activité est peu présente sur le site Natura 2000 et son impact peut être considéré **comme faible sous réserve du respect des réglementations environnementales en vigueur et d'une remise en état en fin d'exploitation**.

Les enjeux socio-économiques du site

Le diagnostic socio-économique a permis de faire émerger les problématiques suivantes :

- **mutation de l'utilisation agro-pastorale du massif ;**
 - **diminution du rôle du troupeau dans la gestion de l'ensemble des étages (fonds de vallée, zones intermédiaires, estives) ;**
 - **modification du mode d'utilisation de la montagne ;**
- **manque d'harmonisation des activités avec les enjeux écologiques du site et avec les autres usagers.**

5. BILAN DES ACTIVITES HUMAINES EN LIEN AVEC LA CONSERVATION DES HABITATS, HABITATS D'ESPECES ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Dans la partie précédente, ont été listés et priorisés les enjeux de conservation liés aux habitats et aux espèces du site. Afin de pouvoir préserver ces milieux et ces espèces, il est incontournable de prendre en compte les pratiques humaines en lien avec ceux-ci. Ainsi, lors des campagnes de terrain, les liens entre pratiques et milieux ont été abordés ; ces constats ont été évoqués et complétés par les usagers du site lors des phases de concertation (2^e campagne de groupes de travail).

Lors de ces groupes de travail, il a été présenté aux participants un tableau regroupant les enjeux écologiques par secteur, ainsi qu'une carte par secteur, illustrant l'ensemble de ces enjeux écologiques. Ces tableaux et cartes sont présentés ci-dessous :

| Secteur | | Habitats/espèces présents sur le secteur | Menace avérée ou potentielle |
|--|---------------|---|---|
| Erebi - Soporro | Habitats d'IC | Zones humides : bas-marais et prairies humides | Colonisation par fougères et joncs (assèchement des tourbières) |
| | | Landes sèches atlantiques | Embroussaillage (ajoncs) |
| | | Pelouses d'altitude | Surpâturage équin |
| | | Forêts alluviales à Aulne et Frêne | Coupe, éclaircie |
| | Espèces d'IC | Trichomanes remarquable | Dégradation des stations ou de l'habitat (coupe de la ripisylve) |
| | | Chauves-souris | Colonie de reproduction de 4 espèces |
| Espèces arboricoles (Barbastelle d'Europe) | | | Dégradation des gîtes (arbres creux) et terrains de chasse |
| Saraundi | Habitats d'IC | Forêts alluviales à Aulne et Frêne | Coupe, éclaircie |
| | | Hêtraies acidiphiles | Problème de régénération forestière |
| | Espèces d'IC | Trichomanes remarquable, Soldanelle velue | Dégradation des stations ou de l'habitat |
| | | Chauves-souris : espèces arboricoles (Barbastelle d'Europe) | Dégradation des gîtes (coupe, éclaircie) |
| | | Insectes saproxyliques (Pique-prune, Rosalie des Alpes) | Coupe des arbres à cavités |
| Haizeberri Bizkarluze | Habitats d'IC | Landes sèches atlantiques | Embroussaillage (ajoncs et fougères) |
| | Espèces d'IC | Chauves-souris (Petit et Grand Rhinolophe) | Abandon du patrimoine bâti (écroulement des bordes) et restauration de bordes sans prise en compte des chauves-souris |

| Secteur | | Habitats/espèces présents sur le secteur | Menace potentielle ou avérée |
|-------------------|---|---|---|
| Laxia | Habitats d'IC | Forêts de ravins | <i>Coupe, éclaircie</i> |
| | | Forêts alluviales à Aulne et Frêne | <i>Coupe, éclaircie</i> |
| | | Hêtraies acidiphiles | Problème de régénération forestière |
| | Espèces d'IC | Trichomanes remarquable, Soldanelle velue | <i>Dégradation des stations ou de l'habitat, modification du régime hydrique</i> |
| | | Insectes saproxyliques (Pique-prune, Rosalie des Alpes) | <i>Destruction des arbres à cavités</i> |
| | | Chauves-souris (Petit et Grand Rhinolophe) | Abandon du patrimoine bâti (écroulement des bordes) et restauration de bordes sans prise en compte des chauves-souris |
| | Chauves-souris arboricoles (Barbastelle d'Europe) | <i>Destruction des arbres à cavités</i> | |
| Mondarrain | Habitats d'IC | Zones humides | Assèchement, piétinement par le bétail |
| | | Pelouses d'altitude | Surpâturage |
| | | Landes sèches atlantiques | Embroussaillage (ajoncs) |
| | | Hêtraies acidiphiles | Problème de régénération forestière |
| | Espèces d'IC | Rosalie des Alpes | <i>Dégradation de l'habitat (hêtraies acidiphiles : voir ci-dessus)</i> |

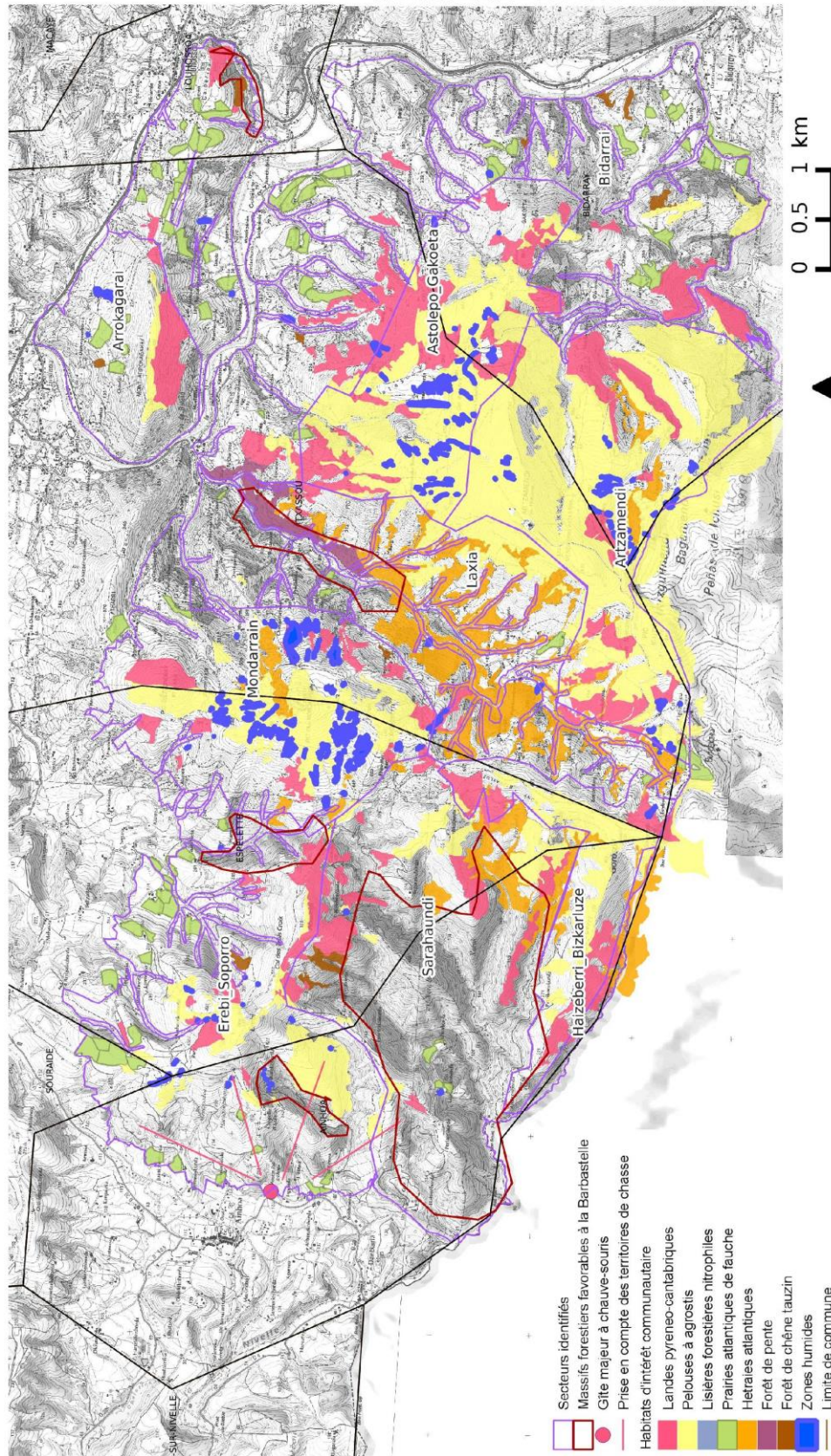
| Secteur | | Habitats/espèces présents sur le secteur | Menace potentielle ou avérée |
|-------------------------|---------------|---|---|
| Artzamendi | Habitats d'IC | Zones humides | Assèchement, piétinement par le bétail |
| | | Pelouses d'altitude | Surpâturage |
| | | Landes sèches atlantiques | Embroussaillage (ajoncs, fougères) |
| | | Hêtraies acidiphiles | Problème de régénération forestière |
| | Espèces d'IC | Rosalie des Alpes | <i>Dégradation de l'habitat (hêtraies acidiphiles : voir ci-dessus)</i> |
| Astolepo Gakoeta | Habitats d'IC | Zones humides | Assèchement, piétinement par le bétail |
| | | Pelouses d'altitude | Surpâturage |
| | | Landes sèches atlantiques | Embroussaillage (ajoncs, fougères) |
| Bidarrai | Habitats d'IC | Landes sèches atlantiques | Embroussaillage (ajoncs, fougères) |
| | Espèces d'IC | Trichomanes remarquable, Soldanelle velue | <i>Dégradation de la station ou de l'habitat, modification du régime hydrique</i> |
| | | Insectes saproxyliques (Pique-prune) | <i>Destruction des arbres à cavités</i> |

Figure 44 : Les enjeux écologiques par secteur identifié



Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi - Diagnostic 2011 - 2012

Les enjeux écologiques liés aux habitats naturels identifiés sur le site Natura 2000



Cartographie 26 : Les enjeux écologiques liés aux habitats naturels identifiés sur le site Natura 2000

Les usagers du site ont ensuite été invités à échanger sur les impacts avérés et potentiels de chacune des activités recensées sur le site, sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site : ces échanges, outre le fait qu'ils ont permis de compléter/préciser les constatations effectuées lors de l'élaboration des diagnostics écologique et socio-économique du site, ont également été l'occasion d'évaluer la perception des usagers du site quant à leur impact (négatif ou positif) sur le site.









| | Agropastoralisme | | Gestion forestière | | Sport - loisir - tourisme | | Chasse | |
|------------------------------|--|--|--|---|---|---|---|---|
| |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Zones Humides | Piétinement par le bétail Captage, assèchement Enrichissement du milieu par le bétail | Entretien par un pâturage très extensif (ovin) | | | Dégradation par piétinement, passage d'engins motorisés | | Dégradation par piétinement | |
| Landes à bruyères | Baisse du pâturage | Pâturage extensif Fouche de fougères entretien par écobuage | Reboisement sur landes ou pelouse d'IC | | | | | |
| Millieux ouverts | Surpâturage | Entretien par pâturage extensif | | | | | | |
| Prairies maigres | Enrichissement par le pâturage | Maintien des prairies de fauche sans ou avec très peu de pâturage | | | | | | |
| Hêtraies | Régénération naturelle remise en cause par le pâturage | | Coupe trop importante Périodes et méthodes d'intervention ? | Plantation s de mélange d'essences locales | | | | |
| Forêts alluviales | | | Coupe Implantation espèces invasives | | | | | |
| Forêts à chênes tauzin | Baisse du pâturage -> évolution vers les chênaies à chêne pédonculé | | Absence de régénération | | | | | |
| Espèces végétales d'IC | Soldanelle velue, Trichomanes remarquable | | Coupes, éclaircies dans forêts de ravin Création de pistes | | Dégradation stations (par piétinement ou arrachage) Cueillette et vandalisme | | Dégradation stations (par piétinement ou arrachage) | |
| Chauves- souris | Restauration de bordes sans prise en compte des chauves souris Arrachage des haies, forêts de cours d'eau, arbres isolés Retourneement des prairies en cultures + traitements phytosanitaires et insecticides Produits antiparasitaires | Entretien des éléments paysagers (alignements d'arbres, haies...) Maintien des surfaces en prairies naturelles (ou semi-naturelles) | Destruction des haies, forêts riveraines, arbres isolés Destruction des arbres à cavités Diminution de l'âge d'exploitabilité Traitements ? | | Dérangement habitats (Bordés Grottes/cavités) | | | |
| Espèces animales d'IC | Insectes saproxyliques | Non régénération des hêtraies à cause du pâturage Abandon de la pratique d'ététagé des chênes | Abandon de l'ététagé des hêtres et des chênes Diminution de l'âge d'exploitabilité Coupe des vieux arbres à cavités | | Vandalisme stations | | | |

Figure 45 : Croisement entre activités et milieux et espèces d'intérêt communautaire.

Source : 2^e campagne de groupe de travail.

| Effet de... Sur... | Agropastoralisme | Gestion forestière | Chasse | Sport-loisir- tourisme | Sport motorisés | Industries (relais de communication, carrière) |
|--|---|---|---|---|---|---|
| Agropastoralisme | Forêt apportant ombre, abri et nutriments pour le bétail Divergence d'opinion sur la manière de gérer les landes → boisement des landes. | Régulation des populations de gibiers nuisibles (sangliers, renards) | Divergence d'opinion sur la manière de gérer les landes → Volonté de favoriser l'embroussaillage des tujas (pour les sangliers) au détriment de landes ouvertes Conflits avec les chiens Non respect des équipements pastoraux (clôtures, barrières...) | Clientèle en demande de produits locaux de qualité Dérangement des troupeaux Conflits avec les chiens non tenus en laisse. Non respect des équipements pastoraux (clôtures, barrières...) Traversée de propriétés privées | Dérangement des troupeaux Non respect des équipements pastoraux (clôtures, barrières...) | Accès facilité pour les bergers (sommet d'Artzamendi) |
| | | Divergence d'opinion sur la manière de gérer les landes → Volonté de favoriser l'embroussaillage des tujas (pour les sangliers) au détriment de landes ouvertes Conflits avec les chiens Non respect des équipements pastoraux (clôtures, barrières...) | | | | |
| Gestion forestière | Entretien des forêts privées (plantation, coupe, éêtage, entretien des haies...) | Main d'œuvre pour la plantation et l'entretien de forêts communales | Erosion des sols, écrasement de jeunes plants, Dérangement de la faune forestière | | | Défrichement de parcelles avec de bonnes potentialités forestières (à la création et lors des extensions) |
| | Régénération naturelle remise en cause par le pâturage libre Augmentation des coûts de production et d'entretien (clôtures de jeunes plantations, protections individuelles...) Risque de destruction de surfaces boisées par écobuages non maîtrisés | | | | | |
| Chasse | Maintien des milieux ouverts favorables à certaines espèces chassées (bécasses, lièvres) | Entretien de l'habitat de gibiers forestiers (sangliers, chevreuils) | | Divergence d'opinion | Dérangement de la faune | Nuisances sonores, dérangement de la faune |
| | Volonté de maintenir les landes ouvertes pour le pâturage au détriment de tujas favorables aux sangliers. | | | | | |
| Sport – Loisir – Tourisme (Randonnée, VTT, course, escalade) | Intérêt paysager et culturel (paysages ouverts, bordes...) Tourisme vert, vente directe de produits de qualité, gîtes | Intérêt paysager et culturel (arbres tétaards, places à charbon...) | Risque sécurité | | Dérangement des randonneurs qui viennent pour la tranquillité ... | Accès facilité |
| | Droit de passage sur sentiers traversant des propriétés privées. Accès facilité par pistes pastorales | Accès facilités par pistes forestières | | | | |
| Sports motorisés | Accès facilités par pistes forestières | Accès facilités par pistes forestières | | | | Nuisances sonores et visuelles |
| Carrière - télécommunication | | | | | | |

Figure 46 : Croisement entre les activités. Source : 2^e campagne de groupe de travail.

Les impacts des activités humaines sur les habitats et espèces ont été regroupés dans le tableau précédent avec une entrée par type de milieux et d'espèces, et par type d'activités.

Parmi les secteurs identifiés, on distingue des secteurs où les enjeux sont liés principalement :

- aux habitats forestiers et aux espèces inféodées à ces habitats : Sarahaundi
- aux habitats de landes et de pelouses, correspondant aux zones d'estives : Arrokaragai, Erebi-Soporro, Haizeberri-Bizkailuze, Mondarain, Artzamendi et Astolepo-Gakoeta
- aux zones de prairies : Bidarraï
- aux forêts de ravin, forêts alluviales et espèces inféodées à ces habitats : Laxia.

Dans chacun de ces secteurs, l'analyse des impacts des activités humaines sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire permet d'une part de distinguer des activités dont l'impact doit être limité pour atteindre l'objectif de conservation du patrimoine naturel du site. Ainsi, le passage d'engins motorisés sur les zones humides doit faire l'objet de mesures particulières de gestion. Parfois c'est davantage une évolution des pratiques, avec une meilleure intégration des enjeux écologiques, qui doit être encouragée : par exemple, la restauration des bordes peut être problématique pour les espèces de chauves-souris s'y regroupant en été. La prise en compte de ces espèces dans la réhabilitation de ces bâtiments peut être simple et peu coûteuse, mais se révéler réellement profitable pour la conservation des chauves-souris.

D'autre part, on peut également remarquer certains usagers de la montagne comme partenaires indispensables pour la conservation des habitats et espèces : avec les éleveurs principalement, puisque c'est le soutien voire la mise en place d'un pâturage extensif sur les landes atlantiques à bruyères qui peut limiter leur fermeture. On peut noter également que certaines opérations de gestion de la montagne engagées par les chasseurs et les communes (plantations, broyages) peuvent participer à la conservation de certains habitats d'intérêt communautaire du site.

Après un travail de synthèse de ces enjeux à l'échelle du site, et conjointement à la hiérarchisation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, comme vu dans le diagnostic écologique du Docob, les enjeux écologiques distingués sur le site sont les suivants :

- **Conserver/restaurer les zones humides d'intérêt communautaire**
- **Maintenir/restaurer les landes sèches à bruyère d'intérêt communautaire**
- **Préserver les habitats forestiers et faune associée**
- **Protéger les stations d'espèces d'intérêt communautaire (Trichomanes, Soldanelle...)**
- **Garantir le maintien des colonies de chauves-souris**

Suite à ces différents groupes de travail et échanges avec les acteurs de terrain, les enjeux socio-économiques ont été identifiés parallèlement à l'émergence des enjeux écologiques. Les voici :

- **Mutation de l'utilisation agro-pastorale du massif :**
 - **Diminution du rôle de troupeau dans la gestion de l'ensemble des étages (fonds de vallée, zone intermédiaire, estive)**
 - **Modification du mode d'utilisation de la montagne**
 - **Manque d'harmonisation des activités avec les enjeux écologiques du site et avec les autres usagers**